N°5

MAIRIE 5e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 4 novembre 2024 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame la Maire du 5e arrondissement le mardi 29 octobre 2024, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le jeudi 31 octobre 2024.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN	M. BARRAT	Mme BERTHOUT
Mme BIRABEN	M. BOUCHET	M. CASANOVA
M. CIVEL	Mme EROL	Mme HACKE
Mme HOOGSTOËL	M. ISARE	Mme LEMARDELEY
Mme ROSSET		

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Corinne GABADOU à Mme Florence BERTHOUT.

M. Édouard CIVEL quitte la séance lors de la mise en discussion du point 8 et donne pouvoir à M. Pierre CASANOVA.

Mme Violaine HACKE quitte la séance lors de la mise en discussion du point 8 et donne pouvoir à M. Benjamin ISARE.

M. Pierre CASANOVA quitte la séance lors de la mise en discussion du point 32 et donne pouvoir à Mme Nazan EROL.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 h 35 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1 - Désignation du secrétaire de séance

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024

3 - Adoption de la procédure d'urgence

4 - **2024 DU 142 PLU** – Révision – Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris

5 - Vœu visant à protéger les librairies du 5e arrondissement dans le futur Plan local d'urbanisme bioclimatique. RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE

6 - **2024 DTEC 1** Plan Climat de Paris 2024-2030

7 - **2024 DLH 233** Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics)

8 - Approbation du budget primitif de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'exercice 2025

9 - **2024 DAE 178** Subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions

10 - **2024 DAE 312** Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

11 - Vœu relatif visant à adapter les obligations des délégataires de service public en matière de gestion des marchés découverts alimentaires pour les adapter aux évolutions des modes de consommation et aux besoins des Parisiens

12 - **2024 DTEC 41** Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Bruitparif relative à l'étude des nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores

13 - Vœu visant à renforcer la territorialisation de la police municipale et ses moyens en matière de lutte contre le bruit

14 - **2024 DAE 264** Centre Jean Sarrailh (Paris 5e) : Subvention de 800 000 euros accordée au CROUS pour la réalisation du Café des Sports et autorisation à la Maire de Paris de signer la convention afférente

15 - Vœu visant à préciser le calendrier et le bilan financier du chantier de rénovation du centre Jean Sarrailh

16 - **2024 DAE 87** Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 450 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

17 - **2024 DASCO 37** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros)

18 - **2024 DASCO 91** Caisse des écoles (5e) – Subvention d'investissement (504 764,29 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Pierre Alviset

19 - **2024 DASCO 139** Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)

20 - **2024 DFPE 159** Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros)

21 - **2024 DFPE 108** Subventions (417 986 euros) à 5 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 10 lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris

22 - **2024 DFPE 149** Reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

23 - **2024 DAC 179** Subventions (401 500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

24 - **2024 DAC 181** Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

25 - **2024 DLH 226** Location de l'immeuble 275, rue Saint-Jacques (5e) à Paris Habitat OPH – Prêt à usage

26 - **2024 DLH 248** Réalisation, 76 rue Monge (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements (7 PLA I - 5 PLUS) par Paris Habitat. Subvention (1 042 980 euros)

27 - **2024 DLH 263** Réalisation 8 bis, rue Cuvier (5e) d'un programme complémentaire comportant 16 logements étudiants PLUS par la RIVP - Subvention (986 549 euros)

28 - **2024 DLH 270** Réalisation d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la RIVP dans le 5e arrondissement – Subvention (431 864 euros)

29 - **2024 DSOL 145** Subventions (64 500 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique

30 - **2024 DAE 23** Subventions (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

31 - **2024 DAC 457** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Gabriel Balbo au 88, boulevard Saint-Germain à Paris 5e

32 - Vœu relatif à la situation des bouquinistes sur le quai de Montebello dans le 5e arrondissement de Paris

33 - Vœu relatif à la mise en accessibilité réelle du quartier d'accessibilité augmentée (QAA) du 5e arrondissement

34 - Vœu relatif à la récente occupation du gymnase Poliveau

35 - Vœu relatif à la création d'une traversée publique depuis la rue Saint-Jacques vers le jardin du Val-de-Grâce

36 - Vœu relatif à l'aménagement paysager provisoire de la parcelle du pavillon sinistré par l'explosion au 277, rue Saint-Jacques

37 - Vœu relatif à la mobilisation de l'ancien hôpital militaire du Val-de-Grâce comme centre d'hébergement d'urgence. RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE

38 - Vœu relatif aux points écoles

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Madame Nazan EROL, chargée de la santé, de la solidarité, des seniors, du handicap et du lien intergénérationnel soit désignée secrétaire de séance.

Mme Nazan EROL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

II - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation l'adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre.

M. Alexandre BARRAT : Merci Madame la Maire. Je n'ai pas de remarques sur le contenu du procès-verbal, en revanche ma collègue Anne BIRABEN et moi-même n'avons pas reçu le projet de procès-verbal en amont du conseil. Nous ne l'avons obtenu que grâce à un transfert officieux. Cela m'a permis de faire faire des modifications. Je ne sais pas ce qu'il en est pour les autres élus, mais il faut une égalité de traitement entre les élus dans l'envoi du procès-verbal.

Mme Florence BERTHOUT : Il faut appeler. Ce n'est pas en conseil d'arrondissement que cela doit être traité. Cela doit être réglé avant. Comment se fait-il que nos collègues n'ont pas eu le PV ?

Mme Sabrina BOUSSOUAR : Il a été adressé au secrétaire de séance.

Mme Florence BERTHOUT : Non, il faut le faire passer à tout le monde. Il n'y a pas que le secrétaire de séance qui doit l'avoir.

Mme Marine ROSSET : Je ne l'ai pas reçu non plus.

Mme Florence BERTHOUT : Je demande à ce que tous les membres du conseil d'arrondissement reçoivent le procès-verbal. Il ne peut pas être adressé au seul secrétaire de séance.

Mme Sabrina BOUSSOUAR : Par la suite tout le monde le reçoit sur ODS.

Mme Florence BERTHOUT : Je n'ai pas compris quel était le problème.

M. Alexandre BARRAT : Il nous le faut en amont pour pouvoir faire des observations. Puis, dans l'ODS, il y a la version finalisée que nous approuvons ensemble.

Mme Florence BERTHOUT : Ce procès-verbal n'appelle pas de votre part de remarques particulières ? Quand un problème de la sorte se pose, vous pouvez appeler Sabrina qui vous l'enverra sans aucun problème.

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

3 - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

Mme Florence BERTHOUT : Conformément au code général des collectivités territoriales et à notre règlement, je dois vous soumettre l'adoption de la procédure d'urgence pour un certain nombre de projets dont la liste vous a été communiquée sur ODS : les DAC 179, 181, DAE 179, DAE 312, DASCO 37, DASCO 91, DASCO 139, DFPE 159 et la DDTCE 1-plan Climat. On ne va pas rallonger les débats, mais avoir le plan climat en procédure d'urgence est quand même regrettable sur le plan démocratique. Fort heureusement, il n'y a pas de

changement conséquent, Monsieur le Premier Adjoint, avec le plan Climat sur lequel nous nous étions déjà prononcés.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

4 - 2024 DU 142 PLU – RÉVISION – APPROBATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE DE LA VILLE DE PARIS

Mme Florence BERTHOUT : Le cabinet et les élus ont beaucoup travaillé sur ce plan local d'urbanisme. Je souhaite rappeler le processus de révision du PLU de Paris qui doit engager la ville a minima pour les quinze prochaines années. Une première phase de concertation a donné lieu à un premier vote en novembre 2021. Une deuxième phase de concertation a donné lieu à un arrêté du projet en juin 2023, puis il y a eu une enquête publique en janvier et février 2024. Beaucoup de Parisiennes et de Parisiens ont donné un avis et je les en remercie. J'ai moi-même fait un certain nombre de remarques. Un des enjeux majeurs de ce document est de répondre à l'urgence climatique pour atteindre, nous dit le document, une neutralité carbone en 2050. Je suis très dubitative sur cet objectif même si j'en partage totalement la finalité. Je rappelle que la seule ville au monde aujourd'hui à avoir atteint la neutralité carbone est Copenhague. La manière dont l'urbanisme y a été conduit n'est pas tout à fait la même que celle qui a mené ici les projets. Ce document tente de rééquilibrer aussi des activités à l'échelle de Paris entre l'Est et l'Ouest. Il aborde également la question du logement. Je vais avoir une position un peu « datante » sur ce document. À titre personnel, je m'abstiendrai sur ce document et je vous expliquerai pourquoi, sans dogmatisme.

Je note qu'entre 2006 et 2020, 5 300 00 0m² ont été construits à Paris. Cela s'apparente à une forme de bétonnisation, alors que nous avons une densité bien supérieure à des villes très denses comme New York ou New Delhi. Sur ces 5 300 000 m² aménagés, à peu près un tiers correspondent à des logements. On est très en dessous de ce qu'il aurait fallu faire, sachant que plus de la moitié des résidences principales à Paris sont des studios ou des deux pièces et que cela implique beaucoup de difficultés pour garder les familles. Les politiques de restructuration des bailleurs sociaux ne sont pas très propices non plus à accueillir les familles. Seule une douzaine de logements par an sont à attribuer aux familles sur l'arrondissement. Parallèlement à cela, nous avons assisté à un ensemble de projets qui s'apparentent à de la densification. Il a fallu se mettre à plusieurs pour essayer de ralentir le projet de densification rue du Fer-à-moulin par exemple. Je passe sur les plafonnements des constructions à 37 mètres qui ont été en fait déplafonnés, comme c'est le cas de la Tour Triangle et de Bercy-Charenton, deux projets auxquels je n'adhère absolument pas à titre personnel. Voici pour mes principales réserves. Je pense qu'il y aura un long débat en conseil de Paris. J'ajouterai qu'il y a quand même beaucoup de contradictions entre l'objectif de préservation et de sanctuarisation de la biodiversité et des logiques de rentabilisation de l'espace public. Le PLU B va ainsi permettre des constructions dans les bois de Vincennes et de Boulogne. Il va permettre de nouvelles constructions aussi à titre dérogatoire, qui ne peuvent pas être toutes listées. J'ajoute enfin que, si je lis bien ce que dit le commissaire enquêteur, les objectifs de 6 200 logements par an ne peuvent absolument pas être atteints avec le pastillage qui a été prévu. Il y a donc un problème de cohérence et de transparence. On ne peut pas expliquer que l'on va avoir une ville qui sera bioclimatique avec une neutralité carbone en 2050 sans que la trajectoire le permette.

Je voudrais revenir sur des éléments qui m'apparaissent comme positifs, qui concernent très clairement le 5e arrondissement et qui m'incitent à m'abstenir *nonobstant* ce que je viens de développer. La protection des libraires du 5e arrondissement est très importante. Le vœu que j'ai déposé est intégralement satisfait et je le retire donc. Il s'agit d'une protection très ambitieuse puisque l'on va protéger de nouveaux linéaires de commerces culturels : les rues Gay-Lussac, Malebranche, Le Goff, Victor-Cousin, de la Sorbonne, la place de la Sorbonne, place Paul-Painlevé, la rue des Écoles entre le boulevard Saint-Michel et la rue Saint-Jacques, la rue Claude-Bernard entre les rues Gay-Lussac et Rataud, qui est un linéaire qui me semblait très important, la rue des Fossés-Saint-Jacques, et un linéaire du 26 au 44 boulevard Saint-Michel. Tout cela est positif. Parallèlement, nous avons eu deux dépastillages. L'un pour un pastillage logement social tout à fait inapproprié qui concernait le 6, rue des Irlandais appartenant au Centre culturel irlandais et qui les empêchait de mener à bien leur projet d'accueillir des professeurs et des étudiants irlandais dans le bâtiment. Un autre sur le lycée Lavoisier qui était dans le PLU en

vigueur et qui a fait l'objet d'une réserve de la part de la commission enquête. Pour le 5e arrondissement, c'est une bonne nouvelle et je propose donc un vote d'abstention. Je laisse le débat ouvert.

M. Laurent AUDOUIN : J'aurais espéré que sur un sujet aussi fondamental pour notre ville on puisse s'abstenir de positions partisanes. La majorité de cet arrondissement aura du mal à voter pour un texte aussi structurant pour la ville, pour une raison de positionnement politique, que je peux comprendre mais certainement pas approuver. L'exemple que vous avez donné, Madame la Maire, est intéressant puisqu'il montre que ce projet a été transpartisan. Tout le monde a pu s'exprimer et a été écouté. Les demandes ont été examinées de bonne foi et dans la grande majorité des cas les demandes n'ont pu être complètement acceptées. Je voudrais rappeler qu'il s'agit d'un plan pour l'avenir. Alors expliquer que vous ne le votez pas en raison d'errements passés ne me paraît pas une bonne approche. Effectivement, il y a eu des errements avec trop de bétonnisation et Paris est à un tel niveau de densité qu'il faut maintenant plutôt réfléchir à la dé-densification. Je vais citer la conclusion de la commission de l'enquête publique qui a validé à l'unanimité la proposition de plan local d'urbanisme : « bien consciente que toutes les dimensions de l'urbanisme parisien ne seront pas résolues », elle estime que « le PLU B va dans un sens vertueux et lui donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres ». Effectivement, la dernière frontière face à nous aujourd'hui est que Paris est engoncée dans ses limites, notamment dans son anneau autoroutier. Pour atteindre la neutralité carbone il faudra certainement un changement institutionnel et cela devra être pensé à l'échelle du Grand Paris. On peut citer sur ce point Copenhague, qui est une ville beaucoup plus vaste et qui a donc plus de latitudes pour l'aménagement et la respiration. Pour revenir sur le fond du dossier, nous avons un plan qui pérennise un nombre d'espaces verts protégés qui n'a pas de précédent, qui prévoit la création de centaines d'hectares d'espaces verts nouveaux, qui limite les constructions, qui fixe aux constructions nouvelles et aux rénovations le cahier des charges certainement le plus ambitieux de France. Ce PLU est donc bien bioclimatique. Il est le résultat d'un long travail auquel les élus et le public ont participé et je crois qu'il devrait remporter l'ensemble de nos suffrages pour nous permettre de dessiner la ville plus durable à laquelle, je l'espère, nous aspirons toutes et tous.

Mme Florence BERTHOUT : Ne réduisez pas mon argumentation en disant que je m'abstiens parce que le précédent PLU a permis de bétonner. Je ne vais pas développer à nouveau mes arguments, mais le précédent PLU que vous avez voté a quand même ouvert les vannes de la densification. Je voudrais rappeler qu'il est prévu de faire 300 hectares d'espaces verts, ce dont je me réjouis. J'ai soutenu très activement la réalisation de rues aux écoles, qu'on appelle maintenant rues aux enfants, dès lors qu'elles permettaient de végétaliser. 20 % du bilan de cette mandature en matière de création d'espaces verts correspondra à l'ouverture du jardin du Val-de-Grâce que je demande depuis 2016 et sur laquelle nous reviendrons dans cette séance. Qui veut parler ?

Mme Anne BIRABEN : Vous avez déjà fait beaucoup d'introduction sur le PLU B et je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit. Nous sommes contre la surdensification observée sous le dernier PLU, comme le projet pharaonique Gare d'Austerlitz, dans notre arrondissement la rue Gay-Lussac et la rue Larrey, et dans le 12e arrondissement la rue des Meuniers où il y a une densification assez incroyable d'une parcelle déjà très importante. Et puis les cœurs d'îlots qui devraient au contraire être protégés. Nous préférerions une densification de la population plutôt qu'une densification du bâti. La surélévation des dents creuses ne nous convient pas, car nous aimons que la ville soit ventilée, ce qui s'obtient avec des bâtis de hauteurs variables. Au niveau du patrimoine, des hauteurs différentes racontent une histoire, racontent les différentes strates de construction. Nous sommes écologiques, nous avons voté contre la Tour Triangle et nous avons du mal à comprendre comment elle peut se faire. Concernant le respect du patrimoine, je suis assez choquée par ce que je vois des destructions. Nous en avons beaucoup parlé ici, notamment du bâtiment de Roger-Henri Expert qui était rue Gay-Lussac et qui malheureusement a disparu maintenant, et avec lui six arbres centenaires de plantations d'alignement haussmannien. On sait, depuis les JOP surtout, que la richesse de notre ville est son patrimoine. Le conserver est donc essentiel. Paris compte environ 4 000 démolitions annuelles. Nous voudrions une ville moins dense, avec moins de pastillages, notamment pour les universités. Nous voudrions plus d'équilibre entre logements, équipements, commerces et services, plus d'équilibre au niveau de l'économie locale et de la mobilité, entre les logements sociaux et les logements privés, plus de concertations par rapport au projet. Nous voudrions une ville plus attractive, surtout pour les familles puisque cette année le solde est de moins 136 classes à Paris. On voudrait une ville plus adaptée à Paris à 50 degrés, et donc faire en sorte qu'il y ait moins de rues canyon, notamment à cause de la surélévation des dents creuses. Nous voudrions une ville plus inclusive, notamment pour les handicaps. Nous voudrions une ville plus verte, pas de l'écologie de décoration. Nous voudrions une ville mieux entretenue, plus de qualité de vie et enfin, nous avons fait beaucoup de propositions et pourtant aucune des propositions du groupe Changer Paris n'a été reprise. Nous le déplorons et à ce titre nous voterons contre le PLU.

Mme Marine ROSSET : Très rapidement, parce que Monsieur Laurent AUDOUIN a déjà évoqué les points positifs de ce PLU B, je voulais simplement vous dire que nous avons eu énormément de réunions de concertation dans cette mairie. Il a été mis à disposition une plateforme qui a permis de récolter un certain nombre de commentaires de Parisiens. S'abstenir ou voter contre est donc aussi ne pas prendre en compte ce travail. Il me semble intéressant qu'il y ait dans ce PLU et dans le texte que l'on va voter à la fois le PLU B et les recommandations et alertes de la commission d'enquête. On ne vote donc pas un document uniforme. On vote notamment une carte qui précise où des surélévations peuvent ou non se faire. Ce travail de dentelle qui a été fait n'est pas à mon sens idéologue. Il est très concret. Enfin, comme l'a dit Monsieur AUDOUIN, on ne peut pas s'appuyer sur les projets menés dans le passé pour refuser de voter ce qui va permettre de ne pas commettre à nouveau les mêmes erreurs. En clair, une Tour Triangle ne serait plus possible avec le PLU B.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais dire, chère Marine ROSSET, que la démocratie fait que l'on vote en son âme et conscience. Je reconnais le fait qu'il y ait une concertation, d'autant plus que j'ai mis à disposition des salles de la mairie chaque fois que l'on me l'a demandé. Tous les avis n'ont cependant pas été retenus. On peut quand même s'abstenir. Je suis farouchement hostile à la densification dans mon arrondissement et farouchement hostile aux élévations. Or, ce PLU n'assure pas contre les surélévations et la densification dans les dents creuses. J'ai en tête deux projets qui mettent en colère tout le voisinage sur un secteur sur le boulevard Saint-Michel, où je n'ai aucun pouvoir pour m'opposer, même à titre consultatif, car il s'avère qu'au regard du PLU, et cela demeurera avec le PLU B, ce projet ne peut être interdit. C'est à ce titre que je ne voterai pas ce PLU. Encore une fois je ne voterai pas contre, car je note des avancées positives. Mais ce PLU n'interdit en rien la densification dans l'arrondissement dont j'ai l'honneur d'être maire. Il n'y aura pas de tours dans notre arrondissement, mais ce PLU ne l'interdit pas ailleurs.

Mme Marine ROSSET : C'est pour cela que je parle du travail de dentelle qui a été fait. Nous sommes en opposition avec Anne BIRABEN sur le projet Curie. On peut parler à ce sujet d'une densification, mais elle me semble utile pour le service public de santé et je l'accepte donc.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'avère que je suis d'accord avec vous, car il y a un service adossé. Mais je pourrais vous donner des exemples de densification entre l'hôtel et quelques logements. J'essaie d'être en cohérence.

Mme Marine ROSSET : Quel est le projet boulevard Saint-Michel ?

Mme Florence BERTHOUT : On va vous le donner. Je n'ai pas l'adresse exacte. Nous n'avons aucun outil pour lutter contre.

M. Pierre CASANOVA : Très brièvement, je suis un peu critique de ce PLU et je m'abstiendrai parce que, Monsieur AUDOUIN l'a un peu dit, le fond de l'affaire tient au fait que Paris est une ville dont la surface géographique est particulièrement petite, ce qui la distingue des grandes capitales européennes comme Londres. L'idée de l'historien de l'urbanisme, Alexandre Gady, a déjà été répétée : le débat autour de l'urbanisme à Paris n'était pas nécessairement de tirer vers le haut, mais d'étendre horizontalement. Dans sa structure actuelle, Paris est une ville suradministrée avec des élus aux pouvoirs limités. Assister à une demi-heure de conseil de Paris permet de voir ces gens qui lisent sur leurs ordinateurs les fiches préparées par le cabinet sans toujours les comprendre, et cela montre que ce ne sont pas des élus qui dirigent, mais une administration qui est dirigée. La deuxième chose est que Paris est une ville petite. Si nous prenions l'échelle de Londres ou de Berlin, il faudrait augmenter la surface considérablement. Il faudrait le faire de façon concertée avec les communes limitrophes que cela peut intéresser. Réfléchir à l'urbanisme, au logement et aux entreprises en se limitant aux vingt arrondissements de Paris sans comprendre que pour les Parisiens et les Franciliens quand on est à Montrouge, à Neuilly ou à Malakoff on est en fait à Paris, que tout le monde est dans les transports en commun, vit avec les qualités et les défauts de Paris. Cette vision étriquée fait que l'on est très souvent hors sujet. Des « machins » institutionnels comme le Grand Paris ont été lancés, mais quand on arrive au PLU on voit qu'il faut prendre la bonne échelle dans le concret. Malheureusement je ne vois pas d'ambition politique pour aller vers la bonne échelle qui nécessiterait une déconcentration administrative et une meilleure concertation avec les municipalités environnantes, en particulier celles de la petite ceinture. Voilà ce que je tenais à dire.

M. Alexandre BARRAT : Je suis d'accord avec Anne BIRABEN. Une centaine d'amendements au PLU a été proposé par le groupe Changer Paris au conseil de Paris et aucun n'a été retenu. Ce n'est pas de la dentelle, Madame ROSSET. Cela témoigne d'un manque d'écoute de la part de la majorité d'Anne Hidalgo.

La 2024 DU 142 PLU est adoptée

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 3
Contre : 3
Abstentions : 8 dont 1 pouvoir
N.P.P.V : 0

6 - 2024 DTEC 1 PLAN CLIMAT DE PARIS 2024-2030

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons au plan climat. Monsieur le Premier adjoint, si vous voulez bien, veuillez rapporter aussi la DLH 233.

M. Édouard CIVEL : Merci Madame la Maire. Cette DTEC est relative au plan Climat Énergie. Nous avons déjà étudié le plan Climat Air Énergie l'année dernière et il est depuis passé sous les fourches caudines de la Région, de la Métropole et de la Direction régionale du Climat. Les plans climats Air Énergie sont réglementaires dans la loi. Les collectivités doivent s'en doter. On doit reconnaître toutefois que la Ville de Paris a été en avance de phase, puisqu'en amont de l'entrée de cette obligation dans la loi elle a adopté un plan Climat Air Énergie dès 2004 et qu'elle a donc de l'expérience dans ce domaine. Le contenu n'a pas structurellement bougé par rapport à ce que nous avions il y a un an environ. Les objectifs sont en parfait alignement avec les objectifs nationaux bas carbone, en visant une neutralité à horizon 2050 et une réduction drastique des émissions de la ville. Dans ce plan, de nombreux sujets sont couverts, notamment des questions d'adaptation au changement climatique et des questions de réduction des gaz à effet de serre. On peut regretter que de document de 200 pages liste les actions sans qu'il y ait de hiérarchie ni de tableau de suivi. Le document auquel nous avons accès ressemble à un scan d'un pdf et ne semble pas au rendez-vous par sa qualité. Si l'on peut partager la philosophie générale, le suivi semble plus compliqué. Je me fais là l'écho de réflexions qui ont été faites par la direction régionale administrative, c'est-à-dire la Préfecture, sur la traçabilité et le suivi du plan climat. Je vous invite à voter ce plan climat puisqu'il va dans la bonne direction et a les bons objectifs. Deux bémols peuvent être ajoutés cependant : d'un point de vue finances, on ne sait pas quels investissements vont être mis en face, ce qui est difficilement explicable alors que l'on va être à cheval sur deux mandatures ; étant donné que ce plan climat existe depuis vingt ans, on aurait pu s'attendre à ce que ce document soit plus professionnel. Le dernier point que je voulais évoquer est l'idée de se doter, à l'instar de l'État, d'une forme de haut conseil pour le climat parisien. Ce qui est actuellement prévu est un conseil citoyen, avec l'assemblée citoyenne des Parisiens. Ce conseil pourrait compter des chercheurs, notamment spécialisés sur la transition écologique des villes, qui suivraient les investissements réalisés afin de faire un audit sur la programmation climatique. Il y a donc pour ce plan climat un peu de structure à apporter, des financements à clarifier et une gouvernance à améliorer, mais sur le fond je pense que nous partageons tous les orientations qui sont prises et de ce point de vue je vous invite à voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Premier Adjoint.

Mme Anne BIRABEN : Vous l'avez un peu dit tout à l'heure, Madame la Maire, il y a aujourd'hui tellement de délibérations alors que nous n'avons eu que cinq jours francs que la DTEC s'abstient. Nous n'avons pas eu le temps de l'analyser et d'avoir une réponse pertinente.

Mme Marine ROSSET : Je partage en partie les remarques de Monsieur CIVEL. J'ajoute que l'Académie du climat a ce rôle pédagogique d'alerter sur le défi climatique et on pourrait adosser effectivement une instance qui suivrait de plus près les plans mis en place, bien que ce soit aussi le rôle des services et de l'administration. Pour répondre à Madame BIRABEN, je constate aussi que les délibérations peuvent arriver tardivement et il est vrai qu'avoir un jour de plus dans la semaine nous permettrait d'avoir davantage le temps d'étudier les documents. La majeure partie des arrondissements font leur conseil le mardi. Pourquoi est-ce qu'on le fait le lundi ?

Mme Florence BERTHOUT : Je rebondis sur ce que dit Anne BIRABEN. Honnêtement, le plan climat est arrivé très tardivement. C'est un sujet extrêmement important. On ne va pas faire un débat maintenant, mais il n'est

pas acceptable que sur un sujet d'une telle importance on ne puisse pas nous l'adresser en temps et en heure. Il a été mis en procédure d'urgence, ce n'est pas sérieux. On ne peut pas prétendre qu'il est extrêmement important et l'envoyer en ordre du jour complémentaire. On ne va pas se mentir, on est globalement d'accord, mais on n'est pas allés voir les alinéas.

M. Laurent AUDOUIN : Je voudrais insister sur le fait que ce plan climat est aussi un plan de justice sociale. Il intègre dès sa conception l'idée que chacune et chacun doit être protégé et pouvoir vivre à Paris. Cela signifie l'accompagnement poussé pour les ménages les plus modestes avec l'aide au logement, l'augmentation des moyens dans la lutte contre la précarité énergétique, une priorité faite à la rénovation des écoles et les cours oasis qui profitent à tous les petits Parisiens. C'est un plan d'une écologie sociale, responsable et qui se construit dans la durée. Je suis très sensible à l'argument selon lequel il s'agit encore d'un collage de mesures. C'est vrai et cela traduit quelque chose de structurel et qui se retrouve au niveau national. Il y a une difficulté à faire de la lutte contre le changement climatique un véritable axe structurant des politiques. C'est encore quelque chose d'extrêmement transversal et c'est un problème. Cela affaiblit la capacité d'action et cela permet à des mesures qui ne seraient pas forcément très vertueuses sur ce plan là de prospérer, en tout cas de ne pas être écartées dès le début des réflexions politiques. Il faut aller plus loin. Je vous remercie d'avoir dit que Paris est en avance de phase sur le sujet. L'étape suivante serait peut-être que Paris soit en avance de phase pour organiser son travail politique et administratif véritablement autour de cette question, et aussi d'avoir une politique plus visible de suivi de ces questions avec des indicateurs qui soient référencés avec des conseils scientifiques. Je pense que le conseil citoyen est tout de même une bonne idée, parce que faire travailler nos concitoyens est aussi un outil puissant pour produire des avis de qualité et permettre une sensibilisation plus efficace qu'une communication descendante. Dernier point, une grande partie des émissions de Paris est liée au chauffage et la question de la rénovation est importante. Dans le budget national en discussion actuellement, la rénovation thermique fait partie des sujets qui semblent être sacrifiés. L'État intervenait globalement peu sur le foncier parisien. Manifestement cela va se réduire à zéro et c'est regrettable et déplorable.

Mme Florence BERTHOUT : Puisque nous sommes sur les mises au point, je voudrais vous dire que sur les IL, c'est-à-dire les investissements localisés du 5e arrondissement, la Ville de Paris a refusé de déployer 900 000 euros pour la mise aux normes climat de deux écoles rue Buffon et rue Valette. La réalité est aussi celle-là. Il y a vraiment un problème de cohérence. Il y a une école où on nous a obligés à refaire les ouvrants d'un rez-de-chaussée et d'un gymnase alors que la chaudière totalement polluante n'avait pas été changée. Il y a un vrai problème de cohérence et de déploiement des moyens. Si nous voulons effectivement réduire la facture, il faut mettre aux normes les ouvrants de nos écoles.

Mme Marine ROSSET : Sur ce sujet-là, quand il s'agit de la rénovation thermique du collège Queneau, qui est passée en budget participatif, j'étais la seule parmi votre équipe à défendre le fait que l'on consacre des centaines de milliers d'euros pour qu'il y ait une rénovation, des stores qui soient mis en place, etc.

Mme Florence BERTHOUT : On va y revenir sur le budget participatif si vous voulez bien, parce que ce n'est pas forcément à ce budget d'aller financer. Mais pourquoi pas. Vous savez qu'après il y a des votes sur le budget participatif.

La 2024 DTEC 1 Plan Climat est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 11 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 3
N.P.P.V : 0

7 - 2024 DLH 233 TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU BÂTI PARISIEN (LOGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS)

M. Laurent AUDOUIN : inaudible (0'47'18)

Mme Florence BERTHOUT : Nous ne votons pas là-dessus ? Il y a une délibération, Monsieur AUDOUIN. Ce n'est pas une note de communication. Nous sommes d'accord ? C'est un vote ? La direction générale me dit qu'au début le vote n'était pas prévu et que cela a été transformé en délibération.

M. Édouard CIVEL : Il s'agit du volet rénovation du bâti relatif au plan climat. On voit un peu plus les chiffres sur les méthodes. Pour rappel sur les émissions directes du territoire parisien, les bâtiments à destination de logement, de commerce ou de bureaux représentent les deux tiers, voire les trois quarts des émissions directes sur le territoire. Lorsque l'on prend l'ensemble de l'empreinte carbone, la part est plus petite, mais cela relève un périmètre assez important dans les émissions. Dans cette délibération, il est question de la rénovation du parc privé et de celle du parc social. Pour le parc privé, la délibération s'inquiète, à l'instar de Monsieur AUDOUIN, d'une diminution de l'engagement de l'État. La réforme de MaPrimeRénov', dont on ne connaît pas encore l'issue, avait été assez intéressante. Depuis environ deux ans, MaPrimeRénov' soutient très spécifiquement les ménages précaires pour des rénovations d'ampleur pour des montants très importants. Il s'agit d'une réforme structurelle du crédit d'impôt transition écologique, de tous les dispositifs qu'il y a eu par le passé. Cela changeait à peu près tous les ans. Le dispositif s'était arrêté sur quelque chose d'intéressant. Je ne sais pas sur quoi va aboutir le budget, mais je souhaiterais que l'on reste sur ce type de format au niveau national. Est-ce que c'est à l'État de financer l'intégralité de la rénovation du parc immobilier français ? Je ne le pense pas. Il n'a pas vocation à tout payer dans la transition climatique. Les rénovations d'ampleur sont rentables pour les particuliers. Cela fait prendre de la valeur aux biens, cela fait faire des économies d'énergie. Il faut qu'on arrive à inciter suffisamment les ménages à investir dans la rénovation de leurs biens, mais ce n'est pas forcément à l'État et à la Ville de tout payer lorsqu'il s'agit de copropriétés privées.

Sur le parc social, il y a besoin d'une contribution plus importante des bailleurs sociaux. J'espère que le niveau d'endettement des bailleurs sociaux, vu qu'ils ont dû payer en loyer capitalisé, leur permettra tout de même de faire les emprunts nécessaires à la rénovation d'ampleur. Donc sur la philosophie, encore une fois je partage. Mais le diable est dans le détail. Sur ces réalisations, dans cette délibération nous n'avons pas encore de liste des mesures concrètes avec un suivi. On parle de Éco-rénovons Paris, qui avait accompagné quelques 184 propriétés entre 2016 et 2022, soit 13 000 logements. Mais il va falloir monter en puissance dans les années à venir. Il y a eu une très bonne affluence lors de la réunion publique organisée à la mairie du 5e pour informer les copropriétés. Les immeubles qui étaient des passoires énergétiques avaient été ciblés. La mobilisation des habitants était notable. Mais pour réussir à permettre un basculement des décisions dans les copropriétés, il va falloir aussi jouer sur les instruments prix.

Mme Anne BIRABEN : C'est une délibération à laquelle je suis particulièrement sensible. Je pense que la transition écologique des bâtiments est un projet d'avenir et qu'il faut mener ce projet du mieux possible pour notre arrondissement et pour Paris. J'ai des remarques. D'abord, si nous partageons ce premier élément d'analyse, je voulais vous parler d'une rénovation en cours dans le 5e arrondissement, qui concerne de très beaux immeubles en briques de l'entre-deux-guerres, rue Larrey. On sait que la façon dont ces immeubles ont été construits permet une ventilation particulière des locaux entre plafond et plancher, avec une ouverture dans chaque pièce. C'est très important et il faut conserver cela. Or, ce qui se passe dans la transition de ce bâtiment est l'inverse. Il va y avoir une isolation par l'intérieur. Ce sont des petites pièces, avec des séjours qui font entre 10 et 13 m^2. Quand on fait une isolation par l'intérieur on perd au moins 1 m^2. Vous imaginez la perte pour les habitants de cette résidence. Ensuite, rien ne vaut la ventilation naturelle. Or, il est convenu de mettre des ventilations mécaniques et de colmater les fenêtres dans les pièces humides. Je pense que c'est encore une perte d'espace, mais que c'est aussi contre nature par rapport à la façon dont ces immeubles ont été construits. Les murs ont une très bonne inertie puisqu'il y a même des lames d'air. Donc ce n'est pas du tout cela qu'il faut faire. Il faut à un moment se pencher aussi sur les détails. Enfin, j'apprends que l'isolation intérieure est de la laine de verre. C'est un produit très nocif, on le sait. On ne met pas de laine de verre à l'intérieur des logements. C'est contre nature. Ce matériau est dangereux pour la santé et il n'est ni décarboné ni biosourcé. Il faut de la cohérence. Comme il est dit dans le plan climat, on va vers des matériaux biosourcés et décarbonés, mais il faut le faire. Tous ces immeubles en briques rouges qui font partie de la richesse de la ville, dont certains dans le 5e arrondissement, mais surtout en périphérie de la ville de Paris, doivent être gardés et rénovés avec la technique qui convient. J'ai une autre remarque sur cette transition écologique du bâtiment qui se joue aussi avec des îlots de fraîcheur. On ne peut pas faire une isolation parfaite d'un bâtiment et à côté faire un îlot de chaleur. Je suis assez désolée d'apprendre par la DLH 233 que l'unique îlot de fraîcheur fait dernièrement, qui est au 19 rue des Bernardins, correspond à 12 m^2 de pleine terre. Je vous rappelle qu'on a déjà parlé de cette adresse et que j'avais fait un vœu pour demander de supprimer la verrue en rez-de-chaussée, en ciment années 1950, et de dégager 40 m^2 de façon à agrandir la cour et à pouvoir faire beaucoup plus que 12 m^2 de pleine terre, à planter des arbres ou au moins un arbre d'envergure. À un moment, il

ne faut pas le dire, mais le faire. On a besoin d'avoir des exemples concrets qui puissent nous convaincre. Là, je ne suis absolument pas convaincue. Et pourtant je trouve très bien de s'atteler à la transition écologique. Enfin, je saluerais plutôt le travail remarquable de l'Agence pour le climat, mais pas tellement celui de l'Académie du climat. Je vous remercie.

Mme Marine ROSSET : Pour les immeubles en briques auxquels vous êtes attachée, Madame BIRABEN, et auxquels nous sommes tous attachés, la seule façon de les rénover énergétiquement est par l'intérieur. Par l'extérieur vous dénaturez...

Mme Anne BIRABEN : Et bien non. Ce n'est pas l'objet de ce Conseil, mais ce n'est pas comme ça que l'on fait.

Mme Florence BERTHOUT : Si vous permettez. Je propose...

Mme Marine ROSSET : Excusez-moi, Madame BERTHOUT. Madame BIRABEN a eu la parole cinq minutes sans être interrompue.

Mme Florence BERTHOUT : Ne repartons pas sur les rénovations, rénovation par rénovation. Mais allez-y, je vous en prie.

Mme Marine ROSSET : C'était une première remarque à la suite de l'intervention de Madame BIRABEN. Je voulais rappeler que dans le 5e arrondissement 990 logements des bailleurs sociaux ont été financés depuis 2009, ce qui est un effort conséquent de la Ville, souvent avec le soutien de l'État et des subventions qui viennent aussi du national. Et pour réagir, 12 m² d'îlot de fraîcheur ce n'est pas rien. Quand on sait ce que 12 m² de pleine terre apporte comme fraîcheur, je ne vois pas comment vous voulez faire. Je reprends ce terme de dentelle. Quand on rentre dans le concret, ce n'est que par des petits bouts comme cela que l'on peut réussir le défi climatique qui nous attend. On ne va pas raser des immeubles ni faire de nouveaux squares. Il faut aller dans les cours d'immeubles, immeuble après immeuble, en essayant de convaincre copropriété après copropriété. C'est ainsi qu'on va réussir à relever ce défi climatique.

Mme Anne BIRABEN : 12 m² par rapport à la densité du bâti, c'est vraiment rien.

M. Laurent AUDOUIN : L'exemple que vous prenez renvoie à la tension qui existe entre la préservation du patrimoine et la performance énergétique. On ne peut pas avoir tout et son contraire. Il faut avoir une variable d'ajustement. Je ne souhaite pas qu'on se mette à recouvrir les façades de tous les immeubles d'épaisseurs en isolant extérieur quand il y a une valeur patrimoniale. Dans ce cas, il faut isoler par l'intérieur, parce que les méthodes par l'extérieur en couverture très fines coûtent des sommes astronomiques. On en a eu un exemple il y a un an sur le groupe social près de la place de l'Emir Abdelkader. Et cela ne permet qu'une performance moyenne. Quand les pièces déjà petites sont réduites, il y a en général un remembrement global des appartements pour qu'ils correspondent mieux aux standards de vie actuels. En revanche, cela pose la question de ce que l'on privilégie : veut-on toujours préserver la moindre mosaïque, le moindre ornement ? Il faut rééquilibrer les priorités et ne plus considérer que tout est second par rapport aux traits architecturaux. Pour la laine de verre, ne remettons pas en permanence en cause les compétences des techniciens de la Ville. Ils connaissent aussi leur métier.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Il y a vraiment des sujets sur l'isolation d'un certain nombre de nos logements. Nous n'allons pas en faire un débat maintenant, mais nous le ferons chaque fois qu'il y aura des débats notamment avec Paris habitat au moment de la rénovation où les problèmes que vous avez évoqués à juste titre de part et d'autre se posent. Force est de constater que nous sommes obligés de faire du cas par cas, comme le dit Marine ROSSET. Ce qui va être vrai dans un type d'aménagement ne l'est pas dans un autre. Monsieur AUDOUIN, sans vouloir polémiquer, sur certains projets de rénovation les surfaces intérieures sont vraiment réduites sans remembrement, ce qui est un gros problème.

La 2024 DLH 233 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 11 dont 1 pouvoir
Contre : 0

Abstentions : 3
N.P.P.V : 0

8 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 5E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2025

M. Pierre CASANOVA : Vous vous souvenez que ce budget se décompose en une section d'investissement et de fonctionnement. La section d'investissement s'élève pour 2025 à 168 003 euros, répartis entre la dotation forfaitaire d'investissement et les conseils de quartier. Elles sont toutes les deux constantes puisque la dotation forfaitaire d'investissement sera de 134 947 euros. Il s'agit des travaux dans la mairie, les écoles, et les crèches. La deuxième répartition concerne les conseils de quartier. On parle de 33 056 euros, également constants, alloués à la réalisation de différents aménagements sur l'espace public, essentiellement la voirie et les espaces verts. Le deuxième grand chapitre est la section de fonctionnement qui comprend à la fois la dotation d'animation locale (DAL) et la dotation de gestion locale (DGL). Il faut noter une augmentation de 2,47 % par rapport à 2024, puisqu'on aboutirait à 5 756 351 euros. Quelques mots sur la dotation d'animation locale : le premier poste important est l'animation locale et culturelle pour 190 238 euros, ce qui est une baisse par rapport à 2024 de 4,27 %. Il faut noter également une dotation d'animation locale au titre des conseils de quartier qui est constante, à 13 224 euros. Les travaux d'urgence sont en diminution également à hauteur de – 1,28 %. On aboutirait au total à une dotation d'animation locale qui serait en retrait de plus de 2,5 % par rapport à 2024, pour 420 750 euros. Quant à la dotation de gestion locale, elle bénéficierait d'une légère augmentation de 2,89 % pour atteindre 5 300 000 euros. Voilà les grands équilibres de ce budget primitif 2025 que je vous propose d'adopter.

Mme Florence BERTHOUT : Ce projet, notamment sur la dotation de gestion locale, ne permet pas couvrir les dépenses de fluides énergétiques selon les propres estimations de la DCPA ni l'entretien des cours oasis supplémentaires des écoles du 41 de l'Arbalète et du 21 rue Buffon. Il faudra donc que nous demandions des ajustements au BS. D'autres sujets concernent le nettoyage des vitres. Je vous assure que nous avons du mal à avoir un budget pour cela. Je milite depuis des années pour qu'un budget soit spécifiquement alloué aux mairies d'arrondissements et pour que nous gérions nous-mêmes le marché. Je pense qu'à défaut d'économies nous aurions des optimisations. Monsieur l'Adjoint chargé de la famille et de la petite enfance n'est d'ailleurs pas loin de penser comme moi sur ce sujet-là.

L'Approbation du budget primitif de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'exercice 2025 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

9 - 2024 DAE 178 SUBVENTIONS (473 300 EUROS) AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2024 ET CONVENTIONS

M. Benjamin ISARE : Nous pouvons nous réjouir du fait que les subventions sont en hausse très légère cette année. Nous n'avons eu de cesse de demander que la Ville accompagne un peu plus les associations et nous sommes globalement entre 26 et 34 %. 20 % correspondent en fait à une première illumination pour l'association Le Carré de la Tournelle. Comme habituellement, il s'agit d'une subvention un peu inférieure lors d'un premier exercice. Pour les autres, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir une augmentation. Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : J'avais attiré l'attention de Monsieur Oulaldj sur le fait qu'on ne pouvait pas dire qu'on aidait les associations alors qu'on était à 500 ou 1 000 euros près pour certaines d'entre elles.

M. Philippe BOUCHET : Je me posais une question pour les illuminations de la rue Saint-Jacques puisqu'elle avait été illuminée l'an dernier, mais, compte tenu des événements, avec une réduction sur la rue Claude-Bernard en travaux à l'époque. L'association de commerçants Heureux comme le 5 avait transféré ses activités.

Mme Florence BERTHOUT : L'association Heureux comme le 5 a eu une augmentation et obtenu ce qu'elle demandait.

M. Philippe BOUCHET : Je me demandais donc si cette année les deux rues seraient illuminées. Mais ils ont eu ce qu'ils voulaient. Très bien.

Mme Florence BERTHOUT : Nous les laissons gérer les illuminations. Sinon nous allons nous faire taxer d'immixtion dans leurs affaires.

La 2024 DAE 178 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

10 - 2024 DAE 312 MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES – PRINCIPE DU RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

M. Benjamin ISARE : C'est un retour de la délibération qui avait fait polémique la dernière fois, sur le principe de renouvellement de la délégation de service public. Comme il avait été signalé par beaucoup d'entre vous, des éléments plus concrets étaient nécessaires, notamment sur les objectifs que la Ville donne aux candidats. Au-delà de ce qui est maintenu, c'est-à-dire renforcer l'attractivité, l'animation sur les marchés en ayant majoritairement des produits frais et des produits biologiques, essayer de favoriser les circuits courts, quelques items sont apparus dans cette nouvelle délégation. Globalement, cela a évolué positivement, avec la mise en place d'une tarification différenciée, notamment pour permettre l'installation de producteurs agricoles et biologiques ; le développement de mesures en faveur du pouvoir d'achat, notamment avec des paniers alimentaires un peu comme pendant le covid ; la mise en valeur de produits bas ; la mise en place de programmes de fidélité ; renforcer significativement l'attractivité des marchés en permettant d'assurer la pérennité dans un cadre de plus en plus concurrentiel ; répondre aux besoins nouveaux de la clientèle et s'assurer de l'offre différenciée de produits de qualité. Nous avons également une amélioration des équipements affectés à la vente. La ville et le délégataire vont améliorer notamment le caractère attractif des marchés avec le matériel qui sera mis à disposition, avec le développement des espaces de convivialité. Aujourd'hui il n'en existe pas dans le 5e arrondissement, faute de place. Le samedi et le dimanche, aucune place n'est disponible pour installer ces lieux de convivialité. Le seul endroit pourrait être le marché de Port-Royal, mais ils n'y sont pas très favorables. Je vous propose de voter favorablement.

M. Alexandre BARRAT : Cette délibération est la continuité de celle qui nous a été soumise au dernier conseil d'arrondissement. Nous réitérons ce que nous disions avec mon collègue Philippe BOUCHET. Nous regrettons que l'appel d'offres ne soit découpé qu'en deux zones, ce qui limite fortement la mise en concurrence, étant donné que deux acteurs ont la taille critique pour gérer la moitié de Paris. On nous propose un duopole au lieu d'une véritable mise en concurrence, ce qui est regrettable pour le payeur du service, c'est-à-dire in fine le contribuable parisien. Pour autant, il est difficile de voter contre le principe de la délégation de service public qui est nécessaire. Nous allons donc nous abstenir.

La 2024 DAE 312 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 11 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 3
N.P.P.V : 0

11 - VŒU RELATIF VISANT À ADAPTER LES OBLIGATIONS DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC EN MATIÈRE DE GESTION DES MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES POUR LES ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS DES MODES DE CONSOMMATION ET AUX BESOINS DES PARISIENS

M. Benjamin ISARE : Il s'agit de réaliser sur les marchés une étude approfondie sur l'évolution des habitudes de consommation alimentaire. Quand on discute aujourd'hui avec les gens sur les marchés, la question de la livraison à domicile se pose pour les personnes âgées ou pour les personnes à mobilité réduite. Elle avait été mise en place il y a quelques années, mais elle a disparu et nous souhaiterions qu'elle puisse à nouveau être proposée. Il s'agit aussi d'associer les mairies d'arrondissement au choix du renouvellement de délégataire dans un souci de transparence et de permettre aux mairies d'arrondissement d'expérimenter de nouveaux horaires et services pour les marchés alimentaires, à l'instar des livraisons à domicile gratuites pour les personnes à mobilité réduite, les femmes enceintes ou les personnes âgées. La livraison serait payante pour les autres clients.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Nous avons besoin de cela. Les commerçants le demandent d'ailleurs.

Mme Marine ROSSET : Je voudrais faire un commentaire sur le premier attendu. Une étude a été faite, notamment sur le marché Port-Royal. Elle est en annexe de la délibération que nous venons de voter et d'autres marchés étaient compris dans cette étude. Je ne sais pas s'il faut en faire une à nouveau. Sur la question des livraisons, je suis à la fois tout à fait d'accord pour que les commerçants des marchés aient les mêmes moyens que la grande distribution, les traiteurs et restaurants avec Uber Eats pour ne pas le citer, et en même temps je crains qu'on ne mette à mal un des rares lieux où les gens se croisent encore, où les personnes ont plaisir à venir rencontrer leurs commerçants, éventuellement à discuter avec les militants qui sont aussi sur les marchés.

Mme Florence BERTHOUT : Je partage votre inquiétude, mais vous n'empêcherez pas cette demande d'un certain nombre de ménages. Je pense qu'il serait bien de pouvoir expérimenter cela.

M. Benjamin ISARE : Pour vous rassurer, il faut peut-être ajouter des points de précision sur ce qui a été écrit. Aujourd'hui les personnes âgées que vous croisez sur les marchés, celles qui ont le plus de difficultés à se déplacer notamment, adorent y venir. La problématique est de rentrer chez soi avec les courses. Cela permet d'avoir le plaisir de faire son petit tour de marché. Cela ne concerne pas que les personnes âgées d'ailleurs. Pour toute personne qui habite par exemple au sixième étage sans ascenseur, il peut être compliqué de remonter toutes les courses.

Mme Florence BERTHOUT : Je propose qu'on modifie le premier alinéa pour tenir compte de votre remarque, en mettant « des études complémentaires », au lieu de « des études approfondies », « sur l'évolution des habitudes de consommation, en particulier sur le marché Monge et le marché Maubert ».

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Pour aller dans le même sens, il y a un sujet avec le fait d'aller sur le marché qui est un plaisir en soi pour les personnes âgées. Il y a un dispositif de la Ville de Paris qui s'appelle Paris en compagnie et je me demande si on ne peut pas faire un lien entre les deux, c'est-à-dire avoir des personnes qui s'occupent des personnes âgées et les aident à rapporter leurs courses puisque c'est déjà l'objet de cette association. Le commerçant vend ses produits et la personne âgée est aidée par quelqu'un.

M. Benjamin ISARE : Mais il faut voir qui peut être bénéficiaire de cette association, comment s'inscrire. L'idée est ici d'avoir un service un peu centralisé. Ce n'est pas contradictoire, mais l'idée est d'avoir une livraison en triporteur.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose de modifier le premier alinéa.

M. Philippe BOUCHET : Il est vrai que des personnes âgées demandent à avoir des transports pour leurs courses. Cela se fait déjà pour des commerces. Une entreprise qui s'appelle Épicery fait déjà cela pour plusieurs commerces de la rue Mouffetard et certains habitants qui n'ont plus les moyens de prendre eux-mêmes leurs colis ou leurs achats. Ce qu'ils m'expliquaient, c'est qu'il s'agit d'un challenge un peu particulier pour les marchés. Il est compliqué de trouver la meilleure façon de le faire. Comme le disait mon collègue Alexandre BARRAT, cela aurait pu être prévu dans le travail avec les concessionnaires. Cela aurait été une façon d'innover. Là, on peut difficilement s'appuyer sur les concessionnaires qui risquent de profiter du fait d'être en duopole pour le mettre dans le prix,

alors que les prix ont déjà augmenté. Ainsi un commerçant nous a expliqué que son tarif était passé de 350 à 500 euros sur le marché. Cela n'est pas forcément dû au concessionnaire. Pour cette consultation sur les marchés, l'Hôtel de Ville a raté l'occasion de choisir un arrondissement qui aurait envie d'être innovant. C'est compliqué, mais il faut le faire.

M. Laurent AUDOUIN : Je regrette un peu que l'on se retrouve, en tant qu'arrondissement, à demander à la mairie de Paris de faire une étude sur nos propres marchés. Les attentes de nos concitoyens peuvent se définir de manière locale. Cela témoigne de l'état de centralisation dans lequel nous nous trouvons et que nous pouvons regretter. Nous pourrions proposer au conseil de quartier de travailler sur cela. Et dernier point, avoir dans le marché un poste où une association récupérerait les paniers pour les personnes en difficulté et les accompagnerait ensuite pourrait être une méthode. Je pense que cela pourra être affiné, mais on est toujours d'accord pour expérimenter et améliorer la vie de nos marchés.

M. Benjamin ISARE : C'est vrai que l'idée peut être soumise en Conseil de quartier pour essayer de réfléchir à tout cela et associer tout le monde.

Mme Florence BERTHOUT : Très bien. Mais à côté du Conseil de quartier, il faudra que nous avancions sur le sujet.

Le vœu relatif visant à adapter les obligations des délégataires de service public en matière de gestion des marchés découverts alimentaires pour les adapter aux évolutions des modes de consommation et aux besoins des Parisiens est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

12 - 2024 DTEC 41 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE PARIS ET BRUITPARIF RELATIVE À L'ÉTUDE DES NUISANCES ACOUSTIQUES LIÉES AUX AVERTISSEURS SONORES

M. Benjamin ISARE : Cette délibération vise à signer une convention avec Bruitparif, car, comme tout le monde le sait dans cette salle, le bruit est un vrai sujet de nuisance pour les Parisiennes et Parisiens. Suite à l'impulsion de plusieurs conseillers de quartier, nous avons d'ailleurs initié un conseil local de lutte contre le bruit dans le quartier Sorbonne. La signature de cette convention vise à élaborer un diagnostic élargi autour des boulevards de Montparnasse, de Saint-Marcel, de l'Hôpital, donc qui concerne les 5e, 6e, 13e et 14e arrondissements. Il s'agit en effet d'un secteur très impacté par les sources de bruits, compte tenu de la proximité de plusieurs hôpitaux, centres pénitentiaires et casernes. Nous le savons, beaucoup de riverains nous alertent sur le sujet et cela revient souvent au conseil de quartier. Il est proposé d'étudier les modifications d'usage des sirènes. Porte d'Asnières il y a aussi un sujet sur les sirènes d'urgence. L'objectif est d'installer des radars méduses qui permettent d'identifier précisément le bruit pour ensuite essayer de mettre en place des dispositifs pour limiter cette nuisance quotidienne que subissent nos riverains de ces boulevards. Je vous propose de voter un avis favorable à cette délibération.

La 2024 DTEC 41 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

13 - VŒU VISANT À RENFORCER LA TERRITORIALISATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET SES MOYENS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE BRUIT

M. Benjamin ISARE : Je vous lis rapidement les considérants. « Considérant l'impact reconnu par les pouvoirs publics, considérant les nombreuses nuisances sonores auxquelles sont confrontés les habitants du 5e arrondissement, notamment la nuit, objectivées par des études sonores, notamment rédigées par Bruitparif ; considérant le retard pris dans le déploiement des radars dits méduses ». D'ailleurs, je rappelle que ce projet du budget participatif a été lauréat avec l'installation prochaine de deux radars méduses dans le 5e arrondissement. « Considérant que les interventions de la police municipale entre 2 heures et 7 heures du matin sont aujourd'hui gérées de manière centralisée par la brigade d'appui », donc il n'y a pas d'agents de la police municipale du 5e arrondissement affectés sur le territoire pendant la nuit, ce qui nécessite de programmer parfois les interventions plusieurs jours en amont parce que cette brigade intervient aussi bien à Montmartre, Oberkampf qu'à Pigalle. « Considérant l'impossibilité pour des raisons législatives et réglementaires de la police municipale de saisir le matériel sonore lorsqu'une infraction pour nuisance sonore est constatée sur la voie publique », je parle notamment des enceintes connectées ou ce genre de dispositifs qui peuvent causer des nuisances auprès des riverains de manière très significative. « Ce vœu demande à la maire de Paris de mettre en place une équipe de nuit de la police municipale dédiée à chaque arrondissement ». C'est une demande très forte du 5e arrondissement et je sais que mes collègues des autres arrondissements demandent aussi à ce qu'une brigade de nuit soit affectée dans les arrondissements.

Mme Florence BERTHOUT : Tous les maires le demandent.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Cela existe déjà, non ?

Mme Florence BERTHOUT : Non, elle n'est pas territorialisée. Vous n'avez pas de police municipale du 5e arrondissement qui peut intervenir la nuit. Cela n'existe pas. C'est d'ailleurs un des enjeux du renforcement des équipes municipales. J'ai demandé à Monsieur l'Adjoint de mettre des agents la nuit. Comme c'est géré en centrale, il est difficile d'intervenir sur tout Paris, il est difficile de hiérarchiser les interventions. C'est un vrai problème. Dans un arrondissement on connaît les endroits où il y aura des problèmes de nuisances sonores de manière quasi systématique. Pour moi, il est vital que nous puissions avoir une équipe de nuit.

M. Benjamin ISARE : Je poursuis. Il s'agit donc d'attribuer un budget territorialisé aux arrondissements pour l'installation des radars méduses, et d'encourager les actions conjointes entre la police municipale et nationale sur le sujet des nuisances sonores dans l'espace public afin de permettre la saisie du matériel sonore. Des opérations de ce type ont déjà été faites sur la place du Panthéon, mais cela prend du temps et beaucoup de moyens pour être mis en place. Il faut donc pouvoir améliorer ce dispositif.

Mme Florence BERTHOUT : Sachant que les relations sont bonnes dans notre arrondissement entre la police nationale et la police municipale. Il y a d'ailleurs des réunions régulières, notamment avec les présidents d'associations de commerçants et des collectifs de riverains si besoin, mais il nous manque vraiment un outil territorialisé avec une équipe de nuit de la police municipale. On ne demande pas des moyens pléthoriques, mais il faut que l'on ait une brigade municipale la nuit.

M. Philippe BOUCHET : Nous sommes tout à fait positifs sur ce vœu qui a l'air de nécessiter des moyens, alors qu'en fait la police municipale est en cours de recrutement et que les moyens doivent être ajustés. Je voulais en profiter pour rappeler que 300 postes d'agents municipaux sont aujourd'hui ouverts avec des permanences dans les mairies d'arrondissement, y compris celle du 5e arrondissement avec plusieurs permanences d'ici la fin novembre. La police municipale est actuellement assez loin de ses objectifs en matière de recrutement. C'est le moment parfait pour ce point sur le recrutement de policiers pour les astreintes de nuit.

Mme Anne BIRABEN : Je pense que ce vœu est très important et qu'il répond à une attente. Au conseil de quartier Sorbonne, un comité de lutte contre le bruit s'est créé et il travaille sur ces nuisances depuis deux ans. Je voulais savoir si ce vœu avait été fait en concertation avec le conseil de quartier Sorbonne et avec les membres du comité de lutte contre les nuisances sonores.

M. Benjamin ISARE : La réponse est non. Pour la police municipale la nuit, cela ne relève pas du comité local de lutte contre le bruit. Et concernant ce comité, il ne s'est réuni pour l'instant qu'une fois. Il devait se réunir avant l'été, mais aucun ordre du jour n'a été communiqué et il ne le sera que très prochainement. Ensuite, sur la question de l'installation des radars méduses, ce sont tous les conseils de quartier qui le demandent. Il nous a été dit que dans certains arrondissements il y avait eu une expérimentation de ces radars, mais dans la délibération

que vous avez votée favorablement à l'unanimité on voit bien que cette expérimentation est en train de s'élargir. Le système est en train d'être déployé pour des problématiques spécifiques telles que les sirènes des véhicules d'urgence. Lorsqu'un radar méduse est installé, son démontage et son remontage ailleurs ont un coût qui n'est pas astronomique par rapport au coût d'achat. L'idée est donc d'expérimenter et le fait que la Ville commence à en déployer de plus en plus montre qu'il y a bien un intérêt. Donc la réponse concernant le conseil de quartier est négative.

Mme Florence BERTHOUT : La brigade de nuit est un sujet sur lequel je n'imagine pas qu'un conseil de quartier puisse être contre une territorialisation de la police municipale. Et les conseils de quartiers nous le demandent.

M. Benjamin ISARE : J'ai mentionné tous les éléments et tous les sujets qui avaient été portés par le conseil de quartier. Le projet qui a été lauréat pour le budget participatif a notamment été porté par le conseil de quartier Sorbonne. Et c'est le conseil de quartier Sorbonne qui a initié le comité local de lutte contre le bruit que j'ai rappelé en début d'intervention.

M. Pierre CASANOVA : Nous sommes tout à fait d'accord sur le principe, indépendamment des questions de conseils de quartiers, à la multiplication des expérimentations de ces dispositifs dits méduses. Évidemment, comme tous les riverains du 5e, nous recevons beaucoup de plaintes de ces nuisances nocturnes. Les ambulances ne sont pas une raison pour ne pas être vigilants. Plusieurs de nos habitants ont remarqué que même chez les ambulanciers, qui font un très noble travail, il y a maintenant des indisciplines. C'est-à-dire qu'ils recourent à des dispositifs sonores qui ne sont pas aux normes. Il y a maintenant une surenchère pour avoir la sirène la plus new-yorkaise possible, alors qu'il y a une réglementation sur ce point. Le centre soutient donc ces initiatives.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : J'ai reçu des informations qui montrent qu'il existe une brigade de nuit qui fonctionne jusqu'à 2 heures du matin.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, mais la nuit c'est de 2 heures à 7 heures. Le problème c'est que nous n'avons personne dans ce laps de temps.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il est tout à fait possible pour la maire que vous êtes de demander à la police nationale d'insister sur la lutte contre les nuisances sonores en lien avec le commissariat du 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Madame LEMARDELEY, si je fais ce vœu c'est que cela ne marche pas. La police nationale intervient peu sur la question des nuisances sonores. D'abord parce que leurs effectifs sont réduits et que la priorité n'est pas celle-ci. Je demande d'avoir de la police municipale qui travaille aussi la nuit. Nous connaissons bien les lieux. Nous avons fait des actions avec la police municipale sur des établissements de nuit. Mais il faut que nous organisions des réunions, il faut qu'il y ait des mains courantes. C'est un travail extrêmement fastidieux que l'on va faire seulement pour un contrevenant manifeste. Notre sujet est donc d'avoir une police municipale la nuit. La demande me paraît légitime. Cela est nécessaire aussi pour gérer des conflits dans la rue.

Mme Marine ROSSET : Puisque vous parlez de votre vécu, je dois dire que moi j'ai eu une expérience où la police nationale est arrivée en un quart d'heure pour un voisin extrêmement bruyant. C'était la première fois de ma vie que j'appelais la police. C'est peut-être bizarre que cela vienne de moi ou de mon groupe politique, mais je trouve que la police nationale fait son travail et le fait rapidement. La deuxième chose que je voulais indiquer est que la police municipale a été mise en place en 2020 et qu'il s'agit d'une réussite, me semble-t-il.

Mme Florence BERTHOUT : C'est une réussite dont vous ne vouliez pas à l'origine d'ailleurs.

Mme Marine ROSSET : Non, tout va bien pour moi avec la police municipale.

Mme Florence BERTHOUT : Pendant tout le précédent mandat votre majorité ne voulait absolument pas. J'avais déposé des délibérations au conseil de Paris et tout le monde avait voté contre.

Mme Marine ROSSET : Il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis et effectivement cela a été le cas. Mais ce n'est pas parce qu'on a créé une police municipale qu'elle doit petit à petit prendre la place et les missions

de la police nationale. La police nationale est sans doute mieux formée et plus équipée pour répondre à l'ensemble des faits qui se déroulent la nuit. Je voudrais attirer l'attention sur le fait de ne pas empiéter et sur un potentiel désengagement de l'État au prétexte que la police municipale viendrait à prendre de nouvelles missions.

Mme Florence BERTHOUT : Madame ROSSET, ce n'est pas ma demande. La police municipale va faire entre 2 heures et 7 heures du matin le même type d'actions que ce qu'elle fait entre 22 heures et 2 heures du matin. Il est hors de question que la police municipale se substitue à la police nationale qui fait un travail remarquable. Nous avons besoin d'une police municipale qui puisse aussi être là la nuit. Si l'on recrute 300 policiers supplémentaires, il faut que l'on puisse les déployer de manière intelligente. Et nous avons besoin aujourd'hui que la police soit présente aussi la nuit. Notamment dans des zones touristiques.

Mme Nazan EROL : Je pense que vous avez eu de la chance d'avoir la police nationale en quinze minutes. Pour avoir beaucoup parlé avec le commissariat, je peux dire qu'ils sont situés dans une zone où il y a énormément de bruit. En général il faut 45 minutes à une heure pour une intervention, parce qu'il y a des urgences auparavant plus importantes que vous qui n'arrivez pas à dormir. Je pense effectivement que tout ce qui est fait jusqu'à 2 heures du matin par la police municipale peut aussi à peu près être fait jusqu'à 7 heures. Les grosses problématiques se posent en général à partir de 2 heures du matin, mais la police nationale va se déplacer sur des choses beaucoup plus importantes alors que la police municipale peut tout à fait intervenir pour sonner chez quelqu'un et lui demander de baisser le son.

Mme Florence BERTHOUT : La police municipale est dans la rue prioritairement. Elle ne va pas au contact et ce n'est pas ce qu'on lui demande. Il n'est pas question de revoir les missions de la police municipale, qui sont bien encadrées, mais de les déployer la nuit. Puisque 300 personnes vont être recrutées, il faut les déployer là où elles sont demandées. Cela peut être une différence d'appréciation entre vous et nous. En tout cas, je le demande parce que les administrés et les riverains le demandent et ne comprennent pas qu'on ne puisse pas avoir de police municipale la nuit. Il n'empêche que les débats sont tout à fait légitimes.

M. Laurent AUDOUIN : Manifestement le sujet est passionnant. Globalement, ce qui va dans le sens de la lutte contre le bruit me convient. Mais je suis très sensible au deuxième point qui a été peu évoqué et qui concerne l'installation des radars méduses. Il est regrettable que cela prenne du retard. J'attire votre attention accessoirement sur le fait que Bruitparif a développé une version qui s'appelle Hydre et qui associe aux radars méduses des systèmes de lecture automatique des plaques pour pouvoir sanctionner les scooters et les deux roues qui sont une plaie lorsqu'ils font hurler les chevaux à 2 heures du matin. Cela vaudra aussi du coup pour nos ambulanciers qui s'amuseraient à la faire à la new-yorkaise. Je salue d'ailleurs la culture cinéphile de Monsieur CASANOVA. J'ai une petite interrogation cependant : est-ce que vous suggérez, Madame la Maire, de recruter des centaines de policiers municipaux ? Car ce serait un coût considérable.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Je termine. S'il s'agit juste d'un redéploiement, est-ce que ce sera forcément dans chaque arrondissement ? Là, nous pourrions avoir des marges de discussion.

Mme Florence BERTHOUT : Je dis que si on recrute 300 personnes, au cas où une dizaine nous sont attribuées je préférerais qu'on les mette sur la nuit. Et d'abord qu'on expérimente. J'ai dit que le fait d'en mettre la nuit me paraissait tout à fait souhaitable, mais je n'ai pas demandé à ce qu'on recrute en plus.

M. Laurent AUDOUIN : Avec cet éclaircissement, cela me convient également.

Mme Florence BERTHOUT : Peut-être faut-il le repréciser à l'oral. Mais mon idée est juste de redéployer intelligemment.

Le vœu visant à renforcer la territorialisation de la police municipale et ses moyens en matière de lutte contre le bruit est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0

Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

14 - 2024 DAE 264 CENTRE JEAN SARRAILH (PARIS 5E) : SUBVENTION DE 800 000 EUROS ACCORDÉE AU CROUS POUR LA RÉALISATION DU CAFÉ DES SPORTS ET AUTORISATION À LA MAIRE DE PARIS DE SIGNER LA CONVENTION AFFÉRENTE

Mme Florence BERTHOUT : Je rapporte cette délibération en l'absence du Premier adjoint. Je dois vous dire que sur le projet Sarrailh, je suis vraiment très réservée, le mot est faible. Je pense que tous les riverains sont également réservés. Je voudrais juste vous donner quelques éléments d'information complémentaire qui expliquent d'ailleurs le vœu que je vais déposer au même moment. D'abord, ce projet de 800 000 euros...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Est-ce qu'on pourrait dissocier les deux ? Parce que je suis concernée par la délibération en question.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, rassurez-vous. Nous allons dissocier les deux. Je voudrais quand même dire qu'à aucun moment ce projet n'a été évoqué. Je dis bien à aucun moment, ni devant les conseils de quartiers, ni devant les réunions publiques faites sur le projet de rénovation du CROUS. Depuis le début j'ai mis en garde l'EPAURIF et le CROUS, donc indirectement l'État et accessoirement la Ville, sur le fait que nous avions un projet qui me paraissait mal dimensionné, notamment sur la dimension écologique qui est un sujet qui devrait vous faire plaisir, Monsieur AUDOUIN. Ils ont avancé, ils ont progressé. Il n'y avait rien sur le toit. Le photovoltaïque n'était pas prévu. C'était absolument dingue au début. Pas non plus de végétalisation, rien. Ils ont progressé en voyant qu'ils auraient quelques difficultés au vote ici puis au conseil de Paris. Mais un projet doit s'énoncer clairement. On découvre au fil de l'eau que des choses sont rajoutées. De plus, j'avais demandé sur un autre point, c'est-à-dire celui de la mise en sécurité de l'espace, j'avais fait des propositions concrètes. Par exemple pour qu'on ferme l'ouverture du CROUS en haut des marches. Partout il y a Vigipirate renforcé. On nous dit que rien, pas une voiture, pas une moto ne doit se trouver à côté, qu'on ne puisse pas entrer à l'intérieur d'un établissement qui va recevoir des étudiants. Et là, on peut venir s'y installer comme on veut. On n'a pas voulu fermer la partie qui est en haut des marches au prétexte que les architectes ne le voulaient pas. Le deuxième sujet est celui de la mise en accessibilité, qui n'est quand même pas tout à fait exceptionnel. Le dernier sujet est celui de la maintenance de cet établissement qui va être complètement chaotique, ou tout au moins très chère. On sait qu'on n'arrive pas à bien faire fonctionner les pare-soleil prévus. Il aurait fallu mettre un système de fermeture assez simple. Pour fermer les ouvrants et faire en sorte que le soleil ne rentre pas, un système qu'on a du mal à faire fonctionner et qui va coûter très cher en matière de maintenance a été mis en place. Et je ne me prononce pas sur le caractère esthétique. Il ne faut pas être grand clerc pour voir que des systèmes de vantaux qui sont quasiment expérimentaux vont fonctionner difficilement après quelques années. Comment va-t-on faire pour réparer un système qui n'est pas utilisé dans les établissements recevant du public ? Un autre sujet m'interpelle : le glissement budgétaire et les retards considérables de ces travaux. Au 23 septembre 2020 le coût estimatif, selon ce que l'on nous avait dit en réunion, était de l'ordre de 17 millions d'euros. On m'a dit ensuite que de l'argent supplémentaire allait être demandé. Un avenant a été fait en novembre 2021 pour 8 000 000 d'euros. Un deuxième avenant en 2023 pour 7 200 000 euros. Un troisième pour 3 200 000 euros. Puis il y a eu une prime rénovation thermique des bâtiments, ce qui est plutôt positif, pour laquelle l'État a redonné 7 600 000 euros. On est arrivé à un projet qui aura coûté hors les 800 000 euros plus de 48 000 000 d'euros. Est-ce que c'est sérieux ? Avec un retard de trois ans. Et dernière chose en date, quand je demande des explications, on me dit que tout va bien et que tout est suivi. Or, j'apprends, de manière incidente, que l'entreprise générale qui intervient sur le bâtiment est en redressement judiciaire. L'EPAURIF et le CROUS s'étaient gardés de nous le dire. Cela veut dire que l'on va encore perdre du temps. On peut tous devoir subir les avanies d'une entreprise en redressement judiciaire. Mais là, cela fait quand même beaucoup. Le CROUS devait être prêt pour accueillir des délégations. Il n'en a pas accueilli. On a tout de même fait venir quelques sportifs pour nous faire croire que le CROUS avait un peu servi pendant les JOP. La réalité est qu'il n'a quasiment pas servi pendant les JOP. Je vois sourire Madame ROSSET, mais moi je trouve cela extrêmement préoccupant. Parce qu'un projet qui avoisine les 50 000 000 d'euros alors qu'on nous avait dit au départ que ce serait 17 000 000 d'euros est très préoccupant. Et je trouve très préoccupant que de toutes parts, côté État comme côté Ville, on se dise que la covid l'explique. Mais la covid ne fait pas multiplier un budget par deux. Un total des dépenses qui est maintenant à 48 000 000 d'euros n'est pas acceptable. Quant au projet d'un café des sports, comme vous êtes au conseil d'administration, Madame LEMARDELEY, vous allez pouvoir nous en dire plus. Jamais on ne nous avait dit qu'il y aurait un café des sports. Un café des sports qui coûte 800 000 euros, franchement je ne sais pas ce qu'on va y faire parce que tous les aménagements ont déjà été prévus.

Évidemment pas les cuisines pour installer un café. Mais cela veut dire que tout à coup on se réveille et on se dit que ce serait drôlement sympathique d'avoir un café-cantine où on accueille les étudiants, les sportifs, les gens du quartier, etcetera. Et on nous remet 800 000 euros. J'aime bien le CROUS, je ne vais pas voter contre. Je ne sais pas d'ailleurs si le fait de m'abstenir est totalement courageux, mais je trouve qu'il faut envoyer des signes et je ne voterai pas cette délibération. De toute façon cela va se faire, avec ou non un vote positif du conseil d'arrondissement. Mais franchement, je prends tout le monde à témoin : partir de 17 000 000 d'euros et arriver à 48 000 000 d'euros, ce n'est pas sérieux. Et là, il s'agit de rajouter une subvention de 800 000 euros pour faire un café des sports qui n'a jamais été prévu de près ou de loin, alors qu'on nous dit qu'il faut présenter les projets au conseil de quartier, qu'il faut dialoguer, qu'il faut que ce soit participatif et que jamais on ne nous a demandé comment cela se passerait avec le quartier. Jamais, ni de près ni de loin. Donc franchement, tout ça n'est pas sérieux. Je vais donc m'abstenir. Vous allez évidemment intervenir, Madame LEMARDELEY. J'ai un vœu qui profile d'ailleurs très bas je dois dire, compte tenu de la position que j'ai sur ce dérapage incontrôlé financier et en matière de retard de travaux. Je demande juste à la Ville d'essayer d'être à nos côtés et d'intervenir pour obtenir le vrai bilan financier du chantier, pour qu'il soit présenté en conseil de quartier. Le directeur de l'EPAURIF et le directeur du CROUS acceptent de venir en conseil de quartier, le 28 novembre je crois, et je demande à ce que nous soit communiqué le phasage précis des travaux. Plusieurs nous ont déjà été communiqués et pas un n'a été respecté. Depuis le début, pas un échéancier n'a été respecté sur le CROUS. Je trouve que cela n'est vraiment pas sérieux et que cela offre une image tout à fait délétère de la manière avec laquelle les deniers publics se gèrent, car c'est quand même les deniers publics. J'espère qu'à l'arrivée le projet sera quand même beau et permettra d'accueillir des étudiants. Mais c'est chaotique sur le plan financier. Madame LEMARDELEY, je vous en prie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je pense qu'il faut dissocier la délibération qui porte sur 800 000 euros et le reste de l'entreprise. En effet, vous avez raison de dire que ce n'est pas satisfaisant. Je suis d'accord avec vous, mais c'est un projet État. Ce n'est pas pour me défausser, mais ce n'est pas un projet Ville. Je l'accompagne parce que je suis au CA du CROUS, que j'ai une convention avec le CROUS, mais il s'agit d'abord d'un projet État. Sur la délibération en elle-même, je pense que c'est le nom Café des sports qui ne vous plaît pas, mais nous pouvons le changer.

Mme Florence BERTHOUT : Non, c'est la somme.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Mais la somme n'est pas juste pour un café. C'est un endroit qui permet d'aménager le rez-de-chaussée, ce qui n'était pas prévu dans les travaux initiaux et qui était vraiment une erreur. Il était prévu que le sous-sol soit le CSU, le Centre sportif universitaire et qu'il y ait au-dessus les logements étudiants. Il n'y avait rien au milieu. Entre les bureaux d'accueil des étudiants, les bureaux sociaux, etc, et le sous-sol, il n'y avait rien. Le CROUS est venu me voir en me demandant une participation de la Ville pour aménager ce Café des sports. On peut changer le nom puisque vous trouvez que cela ne fait pas sérieux. Mais ce sera un espace…

Mme Florence BERTHOUT : Mais Madame LEMARDELEY, excusez-moi de vous interrompre, mais ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Si, parce que vous le dites comme si c'était quelque chose de dérisoire.

Mme Nazan EROL : Mais cela ne coûte pas 800 000 euros d'aménager un café quand même !

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : C'est de l'aménagement intérieur.

Mme Florence BERTHOUT : Alors ce n'est pas un café.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Si, il faut lire la délibération. Cela y est très bien expliqué. Vous avez un descriptif précis. C'est un lieu de convivialité pour les étudiants qui habitent au-dessus et pour les sportifs qui sont en dessous. C'est un espace modulable. Le matin, il pourrait servir d'espace de coworking et on sait qu'à Paris les étudiants ont besoin d'espaces pour travailler. Un espace aussi pour attendre les rendez-vous avec les services sociaux, etcetera. Vous voyez, il y a tout un guichet unique.

Mme Nazan EROL : Mais cela ne coûte pas 800 000 euros, je suis désolée.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Attendez, on ne va pas commencer à critiquer tous les projets sans les avoir vus.

Mme Nazan EROL : Je ne critique pas, mais là la somme est excessive.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il y a l'idée que cela puisse être un lien avec l'extérieur, avec le reste du quartier pour permettre des rencontres, comme un café.

Mme Florence BERTHOUT : Madame LEMARDELEY, je ne peux pas voter un projet qui est une intention. Même pour vous, si je peux me permettre. C'est-à-dire qu'on donne 800 000 euros. Où est le plan ? Pour faire quoi ? Pardonnez-moi de vous rappeler que l'EPAURIF à aucun moment depuis le début de projet n'a prétendu que rien n'était prévu au rez-de-chaussée. Cela serait d'ailleurs totalement inconcevable qu'on ait fait un projet de ce montant-là en ne prévoyant rien au rez-de-chaussée.

Mme LEMARDELEY : Il y avait un espace libre au rez-de-chaussée.

Mme Florence BERTHOUT : Excusez-moi de m'inscrire en faux, mais à aucun moment l'EPAURIF n'a dit que rien n'était prévu au rez-de-chaussée. Cela aurait d'ailleurs été totalement extravagant. Vous réaménagez tout un ensemble et vous ne prévoyez rien pour cela ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Demandez-leur.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a des preuves, ils sont venus en Conseil de quartier. J'ai demandé ce qu'on allait faire au rez-de-chaussée. Ils nous ont dit qu'ils n'allaient pas faire grand-chose, qu'ils allaient tout remettre en accessibilité, et que ce serait un lieu où les étudiants viendraient et seraient accueillis. J'ai posé la question. Là, on me dit qu'on va faire un café. Sur quelle base a été faite cette subvention de 800 000 euros ? La moindre des choses est de présenter un projet. Discutons-en et voyons si cela vaut 800 000 euros. Je vais vous donner mon sentiment, peut-être parce que j'ai l'esprit critique : en fait, ils n'ont pas assez pour boucher les trous de ce budget qui est sans fond.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Mais non !

Mme Florence BERTHOUT : Mais où sont les coûts associés ? Quand on me présente des budgets à la mairie, même si je ne suis pas maître d'œuvre, ou maître d'ouvrage délégué, je demande des preuves. Vous me dites que cela va coûter tant, il faut dire combien coûtent l'accessibilité, le chauffage, les ouvrants, quels sont les fournisseurs. Là, il faut prendre comme argent comptant le fait qu'il faut 800 000 euros pour faire un café. Et si je vous comprends bien, Madame LEMARDELEY, ce n'est pas vraiment un café. Vous dites que ce sera un espace modulable.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Oui, avec un coin café.

Mme Florence BERTHOUT : J'entends bien, mais un coin café, Madame LEMARDELEY, ne coûte pas 800 000 euros, je vous assure. Quand je fais à côté de la Maison des aidants une petite tisanerie, alors qu'il faut qu'elle ait des portes aux normes pour les systèmes de sécurité incendie, etc, toutes choses égales par ailleurs évidemment puisque ce n'est pas la même superficie...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Cela me gêne parce que là je vais vous relire à haute voix ce qu'il y a écrit dans la délibération. Il y a une description très précise : « avec un guichet unique, un espace de 270 m² comprenant des bureaux individuels et confidentiels où les agents installés dans les étages pourront tenir leurs rendez-vous avec les étudiants, un hall de 260 m² avec des espaces d'accueil dédiés aux partenaires (CAF, assurance maladie, etc.), un grand lieu de convivialité de 250 m² au sein de la galerie Bernanos, le café des sports pour lequel le CROUS demande un financement de la Ville de Paris dont le projet est détaillé ci-dessous. » Je peux vous lire tout le projet détaillé, c'est dans la délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Excusez-moi, mais 800 000 euros pour ça me paraissent totalement disproportionnés.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Madame BERTHOUT, il s'agit de 1 600 m² à diviser par 800 000.

Mme Nazan EROL : Mais il y a de l'existant.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il y a de l'existant, mais cela fait 500 euros le mètre carré.

Mme Nazan EROL : Non.

Mme Florence BERTHOUT : Chère Marine ROSSET, ils l'avaient prévu. Ce que je voudrais juste vous dire c'est que si c'était pour aménager par exemple en mettant des cloisons, je comprendrais. Mais attendez, cela ne peut pas coûter 800 000 euros, sauf à ce que l'EPAURIF ne prenne plus en charge, comme je le crois. Ce que je comprends à travers ce que vous me dites, c'est que vous êtes en train de vous substituer pour des aménagements structurants. Parce que s'il s'agit uniquement de faire un café, le mobilier et les cloisons, je peux vous assurer que cela ne coûte pas 800 000 euros. Mais ce que vous êtes en train de me dire, avec un prix à 500 euros le mètre carré, pose un raisonnement différent. Cela veut dire que le projet prévoyait à l'origine au moins d'aménager, c'est-à-dire de faire les sols, de mettre en accessibilité. Vous n'avez pas besoin de 800 000 euros pour faire des cloisons et un café. Si vous faites cette division-là, vous trouvez que ce n'est pas cher. Mais moi je vous dis que ce n'est pas le sujet. Cela devait être aménagé et payé par le CROUS.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Ce que vous semblez ignorer est que le CROUS a une convention avec la Ville de Paris, que la Ville a déjà donné 1 000 000 d'euros pour restaurer les cuisines du resto-U. Donc ce n'est pas une substitution, mais un partenariat. Cela n'est pas pareil.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, mais dans ce partenariat vous êtes en train de vous substituer à un chantier qui n'a pas été bien suivi.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Mais ce n'est pas tout le chantier, c'est une infime partie du chantier. Par ailleurs je vais laisser Marine ROSSET parler, mais je comprends votre vœu parce qu'effectivement il y a eu un tweet de Monsieur Jean-Pierre Lecoq qui a dû vous énerver parce qu'il n'est pas du 5e arrondissement, et que ça aurait été mieux que ce soit vous…

Mme Florence BERTHOUT : Non, ce n'est pas cela.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Cela aurait été mieux que cela soit vous. D'accord.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas sérieux. Ils vont venir en Conseil de quartier et nous irons visiter. Et mon collègue a parfaitement raison.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Mais je vous taquine. Il a suffi d'un tweet pour que vous…

Mme Florence BERTHOUT : Non. J'essaie d'avoir des informations de l'EPAURIF.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Vous avez eu les informations.

Mme Florence BERTHOUT : Non.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : J'ai eu les mêmes que vous samedi soir. Ils vous les ont envoyées avec des détails, un calendrier, les financements. Pour finir, je reconnais que l'EPAURIF aurait dû vous envoyer ces documents sans que vous ayez à les réclamer. Je suis d'accord avec vous. Ils ont des difficultés. Il y a eu une mise en liquidation judiciaire d'une des entreprises il y a une semaine. Cela arrive et ce n'est pas de leur faute. Ce que je veux dire c'est qu'il y a des aléas sur le chantier.

Mme Florence BERTHOUT : Écoutez, un dérapage jusqu'à 48 000 000 d'euros, je ne suis pas d'accord. Mais votez !

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Pour la bonne information du public qui nous écoute, je voudrais préciser quand même que c'est un très beau projet parce qu'il y avait au départ 185 logements et qu'on a réussi à en rajouter 70.

Mme Florence BERTHOUT : En prenant sur les bureaux, ce qui est très bien.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Oui, ce qui est très bien. Merci de le dire.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas parce que cela est positif que cela justifie des dérapages de 50 %. Ce n'est pas possible de raisonner comme cela.

M. Laurent AUDOUIN : On a ce débat à un endroit où malheureusement il semble qu'il ait difficilement lieu d'être. Madame LEMARDELEY l'a dit doucement, avec sa délicatesse habituelle, mais moi je vais être beaucoup moins subtil. C'est un exemple de chantier raté, mal géré par l'EPAURIF. Au conseil de surveillance de l'EPAURIF ce sont essentiellement des représentants de l'État...

Mme Florence BERTHOUT : Et qui siège au conseil d'administration du CROUS ? Pas moi en tout cas.

M. Laurent AUDOUIN : Pas vous certainement, mais la Ville de Paris ne fait pas non plus la pluie et le beau temps au CROUS que je sache.

Mme Florence BERTHOUT : Non, mais elle siège.

M. Laurent AUDOUIN : Elle siège peut-être, mais l'EPAURIF aussi y siège, et ce n'est qu'un siège. On a une administration, un outil, un EPA pour ne pas le nommer, qui est une structure nationale. Donc s'il y a quelqu'un à qui adresser des reproches aussi véhéments, c'est à notre député par exemple. Notre député pourrait aller taper à la porte de l'EPA et demander ce qu'il se passe dans son arrondissement, par exemple. Il pourrait se rendre utile. C'est bizarre, je n'entends pas beaucoup parler de notre député depuis quelques mois. Je ferme la parenthèse.

Mme Florence BERTHOUT : Mais enfin, le député siège à l'Assemblée nationale !

M. Laurent AUDOUIN : Non, il a aussi un devoir de contrôle de l'administration. Cela figure dans son mandat. Que doit faire la Ville de Paris à ce moment-là ? Est-ce que la Ville doit s'asseoir, croiser les bras et dire qu'on ne fait rien parce que cela a dépassé le budget ? C'est peut-être votre proposition. Ou est-ce que la Ville doit prendre ses responsabilités ? Peut-être que la Ville pourrait râler un peu plus, peut-être qu'elle pourrait s'exprimer. Mais est-ce qu'elle prend ses responsabilités et est-ce qu'elle continue à accompagner le chantier malgré tout ? J'observe que la Ville fait le choix de continuer à accompagner le chantier malgré tout. Donc ne mélangeons pas les responsabilités. Encore une fois, on a une structure qui s'est ratée dans les grandes largeurs et la Ville qui malheureusement éponge pour que cet endroit tienne ses promesses, qu'il y ait des chambres, qu'il y ait un lieu de vie que j'espère ouvert sur le quartier. Disons les choses de manière plus claire et posons les bonnes questions. Encore une fois, l'EPAURIF mériterait peut-être d'être interrogé.

Mme Florence BERTHOUT : Nous n'allons pas refaire le débat. Nous le referons en Conseil de quartier. Nous ne sommes pas d'accord sur ce point-là. Les turpitudes du voisin n'excluent pas ses propres turpitudes et je ne comprends pas pourquoi j'ai été toute seule à alerter sur les dérapages de l'EPAURIF depuis trois ans. À chaque fois on m'a dit que le chantier suivait son cours. Je propose que nous passions au vote.

Mme Anne BIRABEN : Je voudrais revenir sur l'aspect esthétique. Parce qu'effectivement les couleurs très criardes sont les couleurs d'origine. C'est très sympathique, sauf qu'à un moment il faut aussi évoluer et je trouve que ce serait bien d'harmoniser et peut-être d'étudier une variété un peu différente. En tout cas il faudrait avoir le choix. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et c'est dommage. J'en ai parlé d'ailleurs à la commission du Vieux Paris. Effectivement, ce serait mieux que ce soit plus harmonisé. Ensuite, je reviens sur les ailettes qui vont être posées. C'est vraiment très critiquable parce que vous savez bien que ces ailettes sont mécaniques. Elles marchent avec des petits moteurs *made in China* qu'il va falloir changer. Je ne leur donne même pas quelques semaines. Dans quelques semaines, cela ne marchera plus. Je le sais parce que j'ai déjà vu cela sur d'autres bâtiments. Il faut ensuite les commander, ils viennent de loin. C'est vraiment zéro. Il y avait des choses à faire beaucoup plus intelligentes, moins onéreuses et plus faciles à mettre en œuvre.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose de revenir au conseil si vous le voulez bien. Si nous partons sur les goûts et les couleurs, nous en avons pour une heure. Je vous propose que nous passions au vote et je vous invite à venir au conseil de quartier du 28 novembre où vous pourrez interroger le CROUS et l'EPAURIF. S'il vous plaît, nous passons au vote.

M. Philippe BOUCHET : Justement…

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Un petit mot…

Mme Florence BERTHOUT : Non, s'il vous plaît.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : La démocratie impose que vous nous laissiez parler s'il vous plaît.

Mme Florence BERTHOUT : Non, s'il vous plaît. Nous allons passer au vote.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Cela va être très bref. Pour Monsieur BOUCHET aussi, j'en suis sûre.

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons passer au vote sinon j'ai des collègues qui vont devoir partir et nous n'aurons pas le quorum pour terminer. Je crois que tout le monde s'est exprimé là-dessus.

M. Philippe BOUCHET : Est-ce qu'on peut repousser le vote ultérieurement au Conseil de quartier ?

Mme Florence BERTHOUT : Non, je suis obligée de soumettre au vote ce point sur les 800 000 euros, cher Philippe.

M. Philippe BOUCHET : Je pense qu'effectivement il y a un manque de transparence sur un certain nombre de sujets.

Mme Florence BERTHOUT : C'est la raison pour laquelle je vais m'abstenir.

Mme Marine ROSSET : Il est malhonnête intellectuellement de mélanger le sujet des travaux de rénovation du centre Sarrailh et cette subvention au CROUS pour un lieu d'ouverture, de convivialité utile à la vie étudiante, de restauration comme il en manque dans le 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Non, ce n'est pas de la restauration. Nous allons passer au vote.

Mme Marine ROSSET : Vous avez interrompu Madame LEMARDELEY à absolument toutes ses phrases. Vous recommencez. Vous l'avez interrompue tout le temps.

Mme Florence BERTHOUT : On passe au vote si vous voulez bien. De toute façon vous défendez ce projet et vous viendrez le défendre en Conseil de quartier.

Mme Marine ROSSET : Oui, je défends le Café des sports du CROUS. Indépendamment de la question des travaux dont vous avez parlé.

Mme Florence BERTHOUT : Alors défendez-le indépendamment. Mais je peux vous assurer qu'il y a une règle dans ce Conseil d'arrondissement, et cela ne se passe pas comme ça dans les autres Conseils d'arrondissements où il y a une prise de parole minutée, y compris dans des Conseils d'arrondissements de votre majorité. Je vous le dis juste. On passe au vote.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Ce n'est pas nous qui parlons le plus.

La 2024 DAE 264 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 7 dont 3 pouvoirs
N.P.P.V : 0

15 - VŒU VISANT À PRÉCISER LE CALENDRIER ET LE BILAN FINANCIER DU CHANTIER DE RÉNOVATION DU CENTRE JEAN SARRAILH

Le vœu visant à préciser le calendrier et le bilan financier du chantier de rénovation du centre Jean Sarrailh est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 11 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 3

16 - 2024 DAE 87 BUDGET PARTICIPATIF – CONVENTIONS, SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT (1 450 000 EUROS) EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Mme Carole HOOGSTOËL : Nous sommes concernés dans le 5e arrondissement par une convention et une subvention pour l'association Emmaüs Alternatives. L'association a été créée en 1991 et elle développe une activité de collecte et de valorisation de vêtements et objets. Elle a été lauréate de l'édition 2023 du projet du budget participatif « Moins de déchets plus de récup à Paris ! ». Elle a également une boutique rue Monge. Je vous propose de signer la convention et de donner notre accord pour la subvention de 58 000 euros pour l'achat du nouvel équipement.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable ?

M. Alexandre BARRAT : Je crois qu'il y a 19 associations dans le vote. Est-ce qu'on peut faire un vote disjoint ?

Mme Florence BERTHOUT : Pour un vote dissocié dans le 5e arrondissement, avis favorable ? Tout le monde est d'accord et je vous en remercie.

La 2024 DAE 87 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

17 - 2024 DASCO 37 COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (49 992 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (25 731 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (153 459 EUROS)

Mme Florence BERTHOUT : En l'absence de ma chère adjointe qui ne pouvait être là, je vais rapporter la DASCO 37. Je vous propose de voter favorablement. Il y a des dotations pour les besoins des collèges, l'entretien des cours oasis Alviset et Queneau auxquelles je faisais tout à l'heure allusion. Pour Queneau, cela correspond à la remise en état d'une porte coupe-feu et pour Rognoni au remplacement de trois extincteurs. Je vous propose de voter favorablement.

La 2024 DASCO 37 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

18 - 2024 DASCO 91 CAISSE DES ÉCOLES (5E) – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (504 764,29 EUROS) AU TITRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DU COLLÈGE PIERRE ALVISET

Mme Florence BERTHOUT : Cette subvention correspond aux frais qui ont été engagés par la Caisse des écoles que je préside pour les travaux de rénovation et de mise aux normes pour la cuisine du collège Alviset. Cela correspond strictement à ce sur quoi nous nous étions mis d'accord avec la Ville de Paris. Je vous propose de voter favorablement.

La 2024 DASCO 91 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

19 - 2024 DASCO 139 COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX PROJETS DES COLLÉGIENS (94 905 EUROS)

Mme Florence BERTHOUT : En l'espèce il s'agit du collège Queneau, pour des jeux de société.

La 2024 DASCO 139 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

20 - 2024 DFPE 159 SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES EN LIEN AVEC LES AUGMENTATIONS SALARIALES CONVENTIONNELLES ET LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS EN DIFFICULTÉ (3 843 133 EUROS)

Mme Florence BERTHOUT : Cela concerne deux crèches conventionnées, c'est-à-dire la crèche Sainte-Lucie qui dépend de la fondation Maison des champs de Saint François d'Assise et la crèche Tambours et trompettes qui dépend de la Fondation Œuvre Croix Saint Simon, pour des montants respectifs qui ne sont pas ceux indiqués globalement, mais qui sont de 32 010 euros pour la crèche Sainte-Lucie et de 14 725 euros pour notre crèche Tambours et trompettes. Vous voyez que c'est beaucoup plus modeste que les montants globaux annoncés. Je vous propose de voter favorablement.

Mme Marine ROSSET : Un petit mot pour souligner quand même que ces hausses de salaire pour les personnels qui travaillent dans les crèches sont évidemment une bonne nouvelle et que la Ville de Paris prend sa part puisque seulement deux tiers de cette hausse est prise en charge par l'État et que la Ville de Paris vient compléter. Je tenais à le dire parce que dans cette assemblée nous avons souvent le sujet du recrutement des personnels de crèche qui revient et qu'il me semblait important de valoriser ce geste.

Mme Florence BERTHOUT : Parfait. Je ne vois pas cela dit comment la Ville aurait pu faire autrement que ces deux tiers un tiers.

La 2024 DFPE 159 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

21 - 2024 DFPE 108 SUBVENTIONS (417 986 EUROS) À 5 ASSOCIATIONS, CONVENTIONS ET AVENANTS À CONVENTIONS POUR LA GESTION DE 10 LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS À PARIS

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit du LAEP, qui est au 38 rue Poliveau, dont je salue évidemment l'action pour une subvention de 47 170 euros.

La 2024 DFPE 108 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

22 - 2024 DFPE 149 RECONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Mme Florence BERTHOUT : C'est une convention tout à fait classique. Je ne vais pas dans le détail. On y est évidemment très favorable. Les conventions d'objectifs sont tout à fait conformes à ce qu'elles étaient à quelques détails près aux conventions précédentes.

La 2024 DFPE 149 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

23 - 2024 DAC 179 SUBVENTIONS (401 500 EUROS) ET CONVENTIONS POUR L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES COLLÈGES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET L'OLYMPIADE CULTURELLE

M. Pierre CASANOVA : Il s'agit de projets de subventions qui relèvent d'une enveloppe de plus de 400 000 euros pour Paris, mais pour ce qui nous intéresse il s'agit de deux subventions de 5 000 euros chacune. La première est au profit du théâtre de la Marionnette, rue Mouffetard, pour un projet à destination d'élèves de quatrième du collège Pilatre de Rozier, qui n'est pas du tout dans le 5e, mais dans le 11e. Il s'agira d'une résidence qui mobilisera deux artistes en vue d'initier ces élèves aux marionnettes et de les faire découvrir à leurs camarades. Le deuxième bénéficiaire est l'atelier des Feuillantines pour un projet à destination des élèves du collège Michel-de-Montaigne du 6e arrondissement voisin.

Mme Florence BERTHOUT : Sauf erreur de ma part, nous ne sommes concernés que par un projet culturel conçu autour de la danse qui s'adresse à des élèves du collège Raymond-Queneau. Évidemment, nous sommes très favorables à tout ce qui s'attache au temps d'éveil de nos élèves. J'en profite pour vous rappeler que nous avons des médiations gratuites qui sont organisées par la résidence d'artiste que nous avons créée au dernier étage, qui ne bénéficie d'ailleurs d'aucune subvention je vous le rappelle, pour l'école élémentaire des Boulangers, pour le lycée Monod, pour l'école élémentaire Buffon, pour le lycée Lucas-de-Nehou et pour le lycée Abbé-Grégoire. Nous avons cinq établissements qui bénéficient d'ateliers d'écriture et d'ateliers photo liés à la Villa Panthéon, avec aucune subvention. Je le dis à titre informatif. Avis favorable, même si cette DAC ne nous concerne pas beaucoup ?

La 2024 DAC 179 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

24 - 2024 DAC 181 SUBVENTIONS (180 000 EUROS) ET CONVENTIONS POUR L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR

M. Pierre CASANOVA : Cette DAC nous concerne davantage puisqu'il s'agit d'un projet de 12 000 euros pour la structure culturelle de la Maison ouverte, dont le siège est dans le 13e arrondissement, mais qui bénéficiera à une audience du quartier. Le projet sera partagé entre la CC Calvin du 5e et celle du 16e arrondissement. Le projet a pour objectif de sensibiliser et de stimuler « le sens olfactif des jeunes enfants et de leurs accompagnants ». Voilà le joli projet que je vous propose d'approuver.

La 2024 DAC 181 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

25 - 2024 DLH 226 LOCATION DE L'IMMEUBLE 275, RUE SAINT-JACQUES (5E) À PARIS HABITAT OPH – PRÊT À USAGE

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit d'un immeuble élevé sur R+3 plus combles. Pour mémoire, c'est un immeuble qui jouxtait le pavillon de garde qui a explosé le 21 juin 2023. Il s'agit d'une réhabilitation nécessitant des travaux lourds. Il est envisagé de conclure avec Paris Habitat un bail à construction. Je vous propose de voter favorablement pour ce projet de prêt avant la mise en place du bail à construction dont le but est de réhabiliter cet immeuble, bien sûr dans le respect de son aspect initial puisqu'il date du 17e siècle.

La 2024 DLH 226 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

26 - 2024 DLH 248 RÉALISATION, 76 RUE MONGE (5E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 12 LOGEMENTS (7 PLA I - 5 PLUS) PAR PARIS HABITAT. SUBVENTION (1 042 980 EUROS)

Mme Anne BIRABEN : Cet immeuble est une préemption puisque c'est une architecture haussmannienne qui est plutôt de belle facture, qui comporte 5 étages et un niveau de combles sur un rez-de-chaussée où se développe un commerce, une pharmacie. C'est un droit de préemption. Vous savez que nous n'apprécions pas tellement ce mécanisme de préemption qui renforce le logement social, mais qui dévalorise souvent les immeubles du quartier. Il y a aussi un logement qui est un peu différent. En tout cas ce sont des PLAI et des PLUS et un budget quand même assez colossal puisque la totalité de l'opération reviendrait à 6 328 441 euros, ce que je trouve un impact financier très important. Enfin, il y a des droits de réservation, notamment pour la Préfecture (4 logements), pour les employeurs (2 logements) et pour la Ville de Paris (6 logements). Donc toutes ces remarques font que je vous propose de voter contre cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Vos avis ? On vote s'il vous plaît, parce qu'on ne va pas s'en sortir. J'ai des collègues qui sont en train de partir. J'imagine que vous êtes favorables ?

Mme Marine ROSSET : Oui, tout à fait. Mais il faut rappeler qu'il s'agit d'une subvention pour l'amélioration des douze logements. Il ne s'agit pas d'une délibération de préemption. Donc, puisque vous l'avez dit vous-même cela coûterait 6 000 000 d'euros. Je voudrais qu'on différencie bien les deux votes puisque la préemption a déjà eu lieu. Là il s'agit maintenant d'améliorer, d'isoler les logements qui sont déjà préemptés. Et j'y serai donc favorable, comme vous l'avez deviné.

La 2024 DLH 248 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 8 dont 2 pouvoirs
Contre : 3
Abstentions : 3 dont 1 pouvoir
N.P.P.V :

27 - 2024 DLH 263 RÉALISATION 8 BIS, RUE CUVIER (5E) D'UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE COMPORTANT 16 LOGEMENTS ÉTUDIANTS PLUS PAR LA RIVP - SUBVENTION (986 549 EUROS)

Mme Anne BIRABEN : On se souvient bien de ce projet qui est dans la barre Cassan et qui comporte 565 logements étudiants 365 en PLUS et 200 en PLS qui ont déjà fait l'objet d'une première délibération que nous avions approuvée et qui a été votée en conseil de Paris en décembre 2020. Pourquoi pas 16 logements supplémentaires ? Parce que je n'ai pas compris dans cette délibération où sont pris ces mètres carrés supplémentaires. Est-ce que ce sont des logements auxquels on a enlevé des mètres carrés pour en créer de nouveaux ? Est-ce qu'on prend sur le rez-de-chaussée qui était consacré à des espaces dédiés aux étudiants pour créer des logements ? Quelque chose m'échappe. 16 logements de 21 m^2, cela fait une surface importante. Je suis donc prête à la voter, mais j'ai du mal à comprendre où sont pris ces mètres carrés. En espérant que ce n'est pas une tente sur le toit pour les étudiants...

Mme Florence BERTHOUT : On nous dit dans la présentation du programme qu'il s'agit d'une optimisation des études.

Mme Anne BIRABEN : Qu'est-ce qu'une optimisation ? Où prend-on ces mètres carrés ? On n'invente pas des centaines de mètres carrés supplémentaires, donc cela reste une question ouverte.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense qu'on a pris sur des couloirs, mais j'avoue que je n'ai pas de réponse.

Mme Anne BIRABEN : J'aimerais bien avoir une réponse.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je vous la donnerai. Cela montre que dès que nous pouvons nous créons de nouveaux logements étudiants. Là nous pourrions mettre des chercheurs en plus. J'informe cette assemblée qu'au rez-de-chaussée de cet immeuble il y aura la Maison étudiante qui est actuellement dans le 3^e arrondissement et qui sera ouverte sur le quartier. Donc ce sera une bonne chose pour le Quartier latin.

La 2024 DLH 263 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

28 - 2024 DLH 270 RÉALISATION D'UN PROGRAMME D'ÎLOT DE FRAÎCHEUR ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE PAR LA RIVP DANS LE 5E ARRONDISSEMENT – SUBVENTION (431 864 EUROS)

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit des immeubles qui sont situés du 84 au 100 rue Mouffetard et 2 bis rue Jean Calvin. Il s'agit d'améliorer le confort d'été des locataires, ce qui va dans le bon sens. Cette opération vise à

végétaliser 104 m² de pleine terre et de planter six arbres. Ce n'est pas sur la rue Mouffetard, mais bien derrière la grande barre d'immeubles. Cela va dans le bon sens. Par contre, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le fait de dire que d'installer 430 occultants permet de rafraîchir. Non, il ne faut quand même pas tout confondre. Un îlot de fraîcheur n'est pas un store. Je suis d'accord avec tout sauf avec ce considérant.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il y a écrit aussi « et amélioration de la qualité de service par la RIVP ». Donc ce n'est pas que l'îlot de fraîcheur. Il y a les deux.

Mme Florence BERTHOUT : Nous sommes globalement d'accord, je pense, sur l'intérêt de faire baisser la température et d'apporter sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique.

La 2024 DLH 270 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

29 - 2024 DSOL 145 SUBVENTIONS (64 500 EUROS) ET CONVENTIONS POUR L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE DES ASSOCIATIONS AGISSANT POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Mme Nazan EROL : En ce qui concerne le 5e arrondissement on parle de la Bagagerie Cœur du Cinq dont je ne citerai pas les actions depuis de nombreuses années. La subvention est à hauteur de 1 200 euros pour l'achat de matériel informatique. Le montant qui a été demandé est le montant qui est effectivement proposé ce soir. La deuxième association est Les Enfants du canal. Ils ont une subvention à hauteur de 2 100 euros, ce qui est le montant demandé et proposé. Je vous propose d'accepter.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup chère collègue. Avis favorable de tous ? Les Enfants du canal gèrent le petit ensemble rue Vésale.

La 2024 DSOL 145 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 14 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

30 - 2024 DAE 23 SUBVENTIONS (858 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 65 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR L'ACTIVITÉ DES PARISIENNES ET PARISIENS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

M. Philippe BOUCHET : C'est en réalité plus large que les Parisiens et Parisiennes puisque les personnes concernées sont très souvent sans domicile fixe et effectivement ont cette aide dans le 5e arrondissement. Cela concerne Les Enfants du canal, domiciliés rue Vésale, pour un total de 3 000 euros. Cette subvention se rajoute à celle présentée en juin 2004 à la DAE 14. Le calcul nous est présenté de façon très transparente sur les équivalents temps plein. Il est fait selon les types d'accompagnement entre 4 500, 3 000 et 2 500 euros. Cet organisme accompagne vingt salariés sur des questions d'insertion, des gens qui sont très éloignés de l'emploi, avec des postes d'accueil et de logistique et il les accompagne pour faire un vrai projet professionnel. Je vais juste faire une petite explication de texte sur la délibération et le projet de délibération qui nous est proposé pour le conseil de Paris. Pour anticiper une remarque que nous avons déjà eue et que nous aurons, on peut noter que la délibération du conseil de Paris prend acte du vote d'un certain nombre d'arrondissements. Tous les arrondissements ne sont pas notés : ceux où les associations ne sont pas installées n'ont pas à donner d'avis. Cela veut bien dire qu'on donne un avis pour les associations dans notre arrondissement, pour les associations que l'on connaît, pour lesquelles on donne un avis éclairé au conseil de Paris. Cela ne veut pas dire que les bénéficiaires ne sont pas

aussi des gens d'autres arrondissements. Certaines structures travaillent sur différents arrondissements. Mais cela explique que je demande, comme on le fait habituellement, un vote disjoint positif en faveur de cette subvention.

Mme Marine ROSSET : Pardon, je ne comprends pas. Vous êtes en train de dire que les Enfants du canal, la Table de Cana, Emmaüs Alternatives n'interviennent pas dans le 5e ? Bien sûr que si.

M. Philippe BOUCHET : Ils interviennent tous dans le 5e, bien sûr.

Mme Marine ROSSET : Donc cela concerne des bénéficiaires du 5e. Pourquoi il y a besoin d'un vote disjoint ?

M. Philippe BOUCHET : Cela concerne tous les arrondissements. Nous avons vingt arrondissements dans Paris, mais 17 mairies pour être précis, donc 17 votes. Vous verrez que vous ne retrouvez pas ces 17 votes ici. Donc, le conseil de Paris nous pose la question sur les activités présentes ici.

Mme Marine ROSSET : Vous voulez dire qu'il n'y a pas marqué « Vu. Le conseil d'arrondissement du 5e » ?

M. Philippe BOUCHET : Le 5e y est.

Mme Marine ROSSET : Alors, pardon, mais je ne comprends pas le problème.

M. Philippe BOUCHET : Le point c'est de dire qu'on ne souhaite pas voter pour des associations qu'on ne connaît pas dans d'autres arrondissements. Vous avez ricané tout à l'heure, mais c'est très sérieux.

Mme Florence BERTHOUT : Chers collègues, je voudrais juste qu'on demande la parole. Alexandre ?

M. Alexandre BARRAT : J'ai dit ce que j'avais dire.

Mme Florence BERTHOUT : Moi aussi, sauf que, quand on parle en même temps, c'est compliqué d'entendre puis de retranscrire. J'avoue que, cher Philippe, pour une fois je ne comprends pas tout à fait ta remarque. Les Enfants du canal sont également dans le 5e arrondissement. Je n'ai pas saisi. Tu demandes un vote dissocié pour toutes les associations qui œuvrent dans le 5e arrondissement ?

M. Philippe BOUCHET : C'est ça.

Mme Florence BERTHOUT : Donc, cela ne me paraît pas illogique. Qu'est-ce qui vous gêne, Marine ? On prend toutes celles qui œuvrent dans le 5e. Les autres n'y œuvrent pas.

Mme Marine ROSSET : Oui, tout à fait. Mais ce que dit M. BOUCHET c'est qu'il ne vote pas pour les associations qui ne seraient pas domiciliées dans le 5e ou dont les bénéficiaires ne seraient pas dans le 5e.

Mme Florence BERTHOUT : En Conseil d'arrondissement ce n'est pas ridicule.

M. Philippe BOUCHET : On ne vote pas contre non plus.

Mme Marine ROSSET : Vous imaginez ce qu'on est en train d'instaurer ? On ne le fait pas pour les crèches, pour des délibérations complètes qui concernent tout Paris et le 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Les crèches et les associations, ce n'est pas la même chose.

M. Philippe BOUCHET : Regardez le projet de délibéré du Conseil de Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Je propose qu'on vote sur le principe du vote dissocié. Qui est favorable au vote dissocié ? Avis défavorable ? Donc majorité pour le vote dissocié ?

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 11 dont 3 pouvoirs

Contre : 3
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable sur la partie dissociée de cette délibération, sachant qu'au conseil de Paris tout le monde votera pour tout le monde ?

La 2024 DAE 23 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 11 dont 3 pouvoirs
Contre : 3
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

31 - 2024 DAC 457 APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À GABRIEL BALBO AU 88, BOULEVARD SAINT-GERMAIN À PARIS 5E

M. Pierre CASANOVA : Il s'agit de notre concitoyen et ancien riverain Monsieur Gabriel Balbo qui nous a quittés il y a peu, en 2021. Il a travaillé plus de 40 ans de sa vie au 88, boulevard Saint-Germain, dans notre bel arrondissement. C'était un psychanalyste de renom en tant que praticien, mais aussi en tant qu'auteur et animateur. Je m'explique. Il a rédigé à partir de 1994 avec Jean Bergès une série d'ouvrages sur la psychanalyse de l'enfant et parallèlement, à partir du début des années 2000, il a fondé la Libre Association freudienne, qui réunissait des freudiens et des lacaniens pour développer sa pratique psychanalytique. Dans le cadre de cette association, qui siégeait elle aussi dans le 5e arrondissement au 265, rue Saint-Jacques, il a organisé via un périodique, mais aussi des formations, des séminaires, des journées d'étude, des consultations gratuites, tout une série d'interactions qui ont bénéficié à de nombreux enfants et à des moins jeunes. Sa revue s'appelait *Surgence*, et il l'a dirigée à ses débuts. Pour toutes ces raisons, nous soutenons ce projet d'apposition d'une plaque devant le 88, boulevard Saint-Germain.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Comme disait Freud, les grandes choses peuvent se manifester par de petits signes. C'est un petit signe, et cela fait suite à un vœu que nous avions adopté à l'unanimité, qu'avait défendu Édouard CIVEL, sur présentation également de Nazan EROL le 23 juin 2021. Avis favorable ?

M. Philippe BOUCHET : On va peut-être s'abstenir.

Mme Florence BERTHOUT : Je rappelle que le vœu a été voté à l'unanimité, mais il n'y a rien de particulier sur l'apposition de cette plaque. Ce monsieur était par ailleurs tout à fait charmant. C'était une personnalité très appréciée dans le quartier.

La 2024 DAC 457 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour :
Contre : 0
Abstentions :
N.P.P.V : 0

32 - VŒU RELATIF À LA SITUATION DES BOUQUINISTES SUR LE QUAI DE MONTEBELLO DANS LE 5E ARRONDISSEMENT DE PARIS

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit d'un vœu concernant la présence assez surprenante de ce marché d'automne extrêmement proche des bouquinistes, puisqu'il s'est installé sur le même trottoir qu'eux. Ce marché d'automne génère beaucoup de passage. Les touristes sont peut-être plus intéressés par les nougats, les objets variés que les amateurs de livres. C'est une cohabitation que je trouve étrange et assez malvenue. Je pense qu'il faudrait plus de respect pour les bouquinistes et leur présence depuis des siècles ici. C'est pourquoi nous

demandons de renforcer la communication avec les bouquinistes qui ont été eux-mêmes extrêmement surpris, et de prendre des mesures spécifiques concernant la sécurité publique parce que le passage n'est pas du tout fluide. Je me demandais comment cela pouvait se passer si un événement quelconque se produisait et si cela ne pouvait pas être potentiellement dangereux. Ensuite, il y a eu une disparition inexpliquée des poubelles, notamment sur le quai Montebello et quai de la Tournelle. Pas sur le côté des bâtiments, mais sur le côté des bouquinistes. C'est dommage parce qu'il y a par conséquent des cannettes parterre. Ce serait bien de remettre ces poubelles. Et de trouver un lieu plus approprié pour ce marché d'automne, de façon à ce que le caractère unique et culturel de bouquinistes soit préservé. Je vous remercie de votre écoute.

Mme Florence BERTHOUT : Je dois dire juste un mot d'explication.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je ne sais pas ce qu'est le marché d'automne. Je voudrais que vous m'expliquiez.

Mme Florence BERTHOUT : On ne va pas jeter la pierre à l'association qui a créé cela ; mais c'est une opération montée par une jeune association qui est allée un peu vite en besogne. Elle a réputé acquis un accord qui avait été donné oralement alors que ce n'en était pas vraiment un. Je suis d'accord avec Anne BIRABEN, cette proximité n'avait pas lieu d'être. Pour ce qui est des retraits de poubelles, cela n'était pas du tout lié à cela, mais à un test de la Ville de Paris et de la DPE. Les poubelles ont été retirées pendant les JO et n'ont pas été remises. Nous sommes en train de regarder tout cela. Ce marché d'automne n'aurait pas dû être là, mais nous ne nous appesantirons pas sur cet accord qui n'avait pas tout à fait été donné. En réalité, la majorité des bouquinistes, à l'exception de trois qui ne sont pas tout à fait des bouquinistes, ont considéré que cela n'avait pas lieu d'être. J'ai donc eu le président des bouquinistes lui-même, qui est un monsieur tout à fait charmant, qui considère qu'effectivement cela ne devrait pas se réitérer. À titre personnel je suis favorable à ce vœu qui vise à rétablir un peu les choses, mais je ne souhaiterais pas qu'on jette la pierre à l'association qui a besoin aussi qu'on l'aide.

M. Philippe BOUCHET : Pour explication auprès de Madame LEMARDELEY, les commerçants qui sont là sont les mêmes que pour le marché de printemps sur le boulevard Saint-Michel. Ce sont les mêmes commerçants qui sont là avec les tentes blanches.

Mme Florence BERTHOUT : C'est quasiment ça. C'est à peu près sérieux, mais encore une fois, le fait générateur n'est pas le fait qu'ils s'installent. Les associations ont besoin de vie, et elles vivent aussi grâce à cela, mais là ce n'était pas très heureux.

Le vœu relatif à la situation des bouquinistes sur le quai de Montebello dans le 5e arrondissement de Paris est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 4 pouvoirs
Pour : 11 dont 4 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 3
N.P.P.V : 0

33 - VŒU RELATIF À LA MISE EN ACCESSIBILITÉ RÉELLE DU QUARTIER D'ACCESSIBILITÉ AUGMENTÉE (QAA) DU 5E ARRONDISSEMENT

Mme Anne BIRABEN : Il y a un parcours qui est composé de 9 sites, alors que la moyenne par arrondissement est à peu près de 12. J'ai fait ce parcours réputé quartier d'accessibilité augmentée avec une personne en fauteuil, et je dois dire que nous sommes allées de surprise en surprise, et notamment sur le temps qu'il a fallu pour une personne en fauteuil pour relier les sites. C'est dans le quartier Jardin des Plantes. J'ai dû l'aider plusieurs fois, pour passer des chaussées, pour traverser notamment la rue Geoffroy-Saint-Hilaire. Par ce vœu je demande donc de pouvoir faire les travaux nécessaires pour que ce soit une réelle mise en accessibilité complète de ces sites. Je passe sur les ascenseurs en panne, etcetera. Je crois que nous n'en avons pas vu un seul qui fonctionnait. Et ensuite sur la rue Daubenton, sur cette petite portion entre la rue Mouffetard et la rue des Patriarches…

Mme Florence BERTHOUT : Elle n'est pas dans le parcours d'accessibilité.

Mme Anne BIRABEN : Si, elle permet d'aller jusqu'à l'église Saint-Médard et l'église Saint-Médard elle-même est en accessibilité augmentée. Et il faut bien y aller, parce qu'on ne dépose pas les gens en hélicoptère. Il faut bien qu'ils aillent d'un site à un autre. Le parcours accessibilité augmentée est un parcours où la personne en fauteuil roulant doit pouvoir être totalement autonome. À un moment, pour accéder à l'église Saint-Médard, il faut passer par cette petite portion de la rue Daubenton. Or, le trottoir est beaucoup trop étroit donc il faut descendre le fauteuil sur la chaussée qui est en pavés. C'est très difficile d'accès et cela peut provoquer des problèmes en fauteuil roulant. Je demande qu'il y ait un cheminement sur cette portion de rue, avec des pavés arasés antidérapants de façon à ce que les fauteuils roulants puissent parcourir tout ce parcours. C'est une demande qui me semble tout à fait légitime.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais laisser Madame EROL répondre. Je redis, même si cela peut ne pas paraître cohérent, que la rue Daubenton n'est pas dans le quartier d'accessibilité augmentée. Cela ne signifie pas qu'il ne faudrait pas faire quelque chose. D'autres rues devraient aussi y être.

Mme Nazan EROL : Je tenais juste à vous informer concernant la rue Geoffroy-Saint-Hilaire qu'il existe un abaissement de trottoir pour la traversée. La chaussée suit la coupe du terrain naturel et respecte le pourcentage des pentes toléré. À noter qu'il est possible d'avoir de fortes pentes sur certaines distances. Sur la rue Daubenton, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas dans le quartier QAA. Il y a de nombreuses rues qui ne sont pas dans le quartier QAA et où il y a énormément de difficultés aussi. À ce que je sache, elle n'est pas non plus dans le parcours hors QAA, ce qui de mémoire dans le 5e n'a pas été validé. En ce qui concerne les travaux dont vous parlez, aucun de nos collègues des ERP ou sites ne nous a contactés pour une accessibilité sur le domaine public. Je peux vous assurer que chaque semaine j'ai plus d'une dizaine d'appels par des personnes en situation de handicap, soit parce qu'elles sont effectivement en situation de handicap, soit parce qu'elles sont seniors et qu'elles ont des difficultés, soit parce qu'elles ont momentanément des difficultés suite à des accidents. On essaie naturellement de faire remonter l'information en interne à chaque fois au niveau de la mairie. Pour la rue Daubenton, je le redis, elle n'est pas dans le périmètre QAA donc il faut faire un autre vœu si vous le souhaitez. En ce qui concerne les critères et procédures de sélection des sites et les périmètres du QAA, cela ne relève pas de la DVD. Pour les ascenseurs en panne aussi je suis contactée chaque semaine. Le mien non plus n'était pas en marche ce matin. Le 18 octobre, le jour où la panne de l'ascenseur de la crèche a été déclarée, la responsable crèches municipales a contacté la société OTIS qui est le mandataire pour le suivi de l'appareil. Une demande de réparation en ce sens a été réalisée le jour même en ligne, ce qui est la procédure habituelle pour tous les ascenseurs OTIS. De plus, elle a contacté le référent de la DFPE en charge des ascenseurs pour l'informer de cette situation et faire une demande d'intervention rapide. Je voulais juste vous redire, Madame la Maire, que je vous remercie de m'avoir donné la délégation du handicap. Je le rappelle, mon téléphone est ouvert 24 heures sur 24, aussi les samedis et dimanches. Je travaille dans l'aérien donc mon téléphone est toujours ouvert. Si vous avez des demandes spécifiques par rapport à ce qui se passe pour le handicap dans le 5e arrondissement, n'hésitez pas à me demander, chers élus. Je suis en capacité de vous donner tous les renseignements. Madame Marine ROSSET le sait, depuis 2022 nous avons mis en place trois groupes de travail sur lesquels nous avons beaucoup travaillé : culture et sports, aide aux aidants (nous avons créé la Maison des aidants), accès aux services publics. Nous avons effectivement fait de nombreuses choses. Notre prochaine commission handicap va avoir lieu le 3 décembre. Je sais qu'il y a des personnes dans cette salle qui ont beaucoup travaillé avec nous pour nous aider. On le fera avec l'association Handisport du 5e parce qu'on a vraiment bénéficié sur ces derniers mois par rapport aux Jeux olympiques d'une effervescence pour le respect au niveau du handicap. Naturellement, nous inviterons des professionnels de la santé. Je tiens quand même à rappeler que nous avons fait une conférence le 21 juin dernier avec TDAH France, que l'on remettra cela en place d'ici la fin du mois, que l'on travaille avec Parkinson France sur la Maison des aidants. Je voulais aussi vous parler des aménagements du site qu'on a fait pour les Jeux paralympiques, donc pour l'accès Quartier Accessibilité Augmentée. Nous avons déplacé les feux de signalisation, fait des passages piétons qui ont été aménagés, refait des trottoirs. Et puis naturellement un grand travail a été fait, et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont travaillé au niveau de cette mairie, notamment Madame la Maire, parce qu'après quatre ans de travaux nous avons des accueils pour des personnes handicapées. Nous avons à chaque espace de la mairie, en accessibilité totale, des aménagements avec trois toilettes pour les fauteuils, des projets boucles pour les personnes mal entendantes. Il s'agit d'un dispositif qui permet d'augmenter le son à l'accueil et aux services aux Parisiens qui sera effectif à la fin de l'année. Nous avons aussi rédigé un guide pour les commerçants du 5e arrondissement. Au niveau des écoles aussi, nous avons beaucoup évolué puisque nous avons 3 classes ULIS de 10 élèves répartis dans les écoles élémentaires Rollin, 28 rue Saint-Jacques et Elie-Buzyn. L'école Buffon a un dispositif spécial pour accueillir des élèves atteints de surdité en partenariat avec

l'Institut national des jeunes sourds. La mairie a aidé en plus pour l'ascenseur de l'école Elie-Buzyn, pour renforcer l'accessibilité. Je vous épargne la participation à Duoday, où on a aidé effectivement deux personnes en situation de handicap à partager la vie professionnelle. Je voulais aussi vous parler d'un projet pour lequel nous avons vraiment travaillé sur la rue, le projet de rue apaisée sur la rue Lacépède qui a été porté avec Jacques Galvani à l'époque et que nous essayons de continuer à porter avec Madame Lamien. Beaucoup de choses sont faites. Et puis il y a le projet de site en internet, puisque nous allons essayer de mettre en ligne tout ce qui sort en termes de lecture sur le handicap, pour les personnes atteintes d'un handicap visible ou invisible aussi bien que toute autre personne. Et je voulais finir par une chose : le handicap est quelque chose que toutes les personnes qui sont en situation de handicap n'aiment pas montrer. Nous ne montrons pas tout ce que nous faisons, parce que cela devrait déjà être fait depuis longtemps. Ce n'est pas parce que nous n'en parlons pas que nous ne sommes pas actifs et que nous n'agissons pas.

Mme Florence BERTHOUT : On passe au vote. Vous maintenez votre vœu j'imagine ?

Mme Anne BIRABEN : Oui, bien sûr. Les associations de PMR vont certainement aimer cette réponse. Merci pour elles.

Mme Florence BERTHOUT : Nous travaillons avec elles en tout cas. On passe au vote ? Moi je ne vote pas le vœu puisqu'encore une fois...

Mme Anne BIRABEN : Puisque tout est parfait pour les PMR ?

Mme Florence BERTHOUT : Non, absolument pas. Je ne peux pas voter des choses où on mentionne un ascenseur qui ne marche pas, où on me dit que la rue Daubenton est dans le quartier d'accessibilité augmentée. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas s'améliorer. Il faut qu'on s'améliore. Mais sur cette affaire de quartier d'accessibilité augmentée qui a été mis en place avec la Ville de Paris, bien que ce ne soit pas parfait les choses ont progressé.

Mme Anne BIRABEN : Ce n'est pas parfait et c'est l'objet de mon vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, mais on ne peut pas citer Daubenton qui n'est pas dans le quartier d'accessibilité augmentée. On ne peut pas citer le cas d'un ascenseur en disant que tous les ascenseurs ne marchent pas. Ce n'est pas une réalité. Je le dis d'autant plus que les directrices des ERP, des crèches, etcetera, font beaucoup. Quand on leur dit ça, forcément elles ne sont pas très contentes. On passe au vote.

Mme Marine ROSSET : Sur la rédaction et le fond il y a effectivement des erreurs, cela a été dit par Madame la Maire. Mais évidemment, si on présentait un vœu qui permettait de lancer des études pour que cette portion de la rue Daubenton puisse être accessible, ce serait autre chose. Et dans ce cas-là ce serait bien sûr difficile de s'y opposer.

Mme Florence BERTHOUT : Les deux ascenseurs de la bibliothèque ne marchent pas toujours, c'est vrai.

Mme Anne BIRABEN : Le jour J, il y avait trois ascenseurs et les trois étaient en panne. C'est un constat. Je ne dis pas que vous ne faites rien. Je dis que c'est dommage, mais que ce jour-là c'était comme ça. Et comme vous le dites, on peut toujours s'améliorer.

Mme Florence BERTHOUT : Ici l'ascenseur OTIS ne marchait pas cet après-midi. On les fait venir tout le temps. Je suis d'accord pour qu'on améliore les rues.

Mme Nazan EROL : Je voulais quand même vous dire que pour toutes les personnes qui sont en situation de chaises roulantes, être obligé de traverser une rue et passer sur des pavés est catastrophique.

Mme Florence BERTHOUT : J'ai demandé à ce qu'on puisse avoir place du Panthéon des parcours d'accessibilité. La réalité est qu'on ne peut pas, parce qu'on se heurte à des exigences patrimoniales. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire des choses.

Mme Anne BIRABEN : Je n'ai pas parlé d'exigences patrimoniales.

Le vœu relatif à la mise en accessibilité réelle du quartier d'accessibilité augmentée (QAA) du 5e arrondissement est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 4 pouvoirs
Pour : 3
Contre : 11 dont 4 pouvoirs
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

34 - VŒU RELATIF À LA RÉCENTE OCCUPATION DU GYMNASE POLIVEAU

M. Philipppe BOUCHET : Madame la Maire, nous avons beaucoup parlé aujourd'hui de transparence, de petites choses qui améliorent les échanges et la vie, et c'est le but de cette proposition et de ce vœu duquel j'enlèverais la dernière phrase pour nous concentrer sur le fond de ce vœu. Le gymnase Poliveau a été utilisé du 5 au 20 octobre de cette année en hébergement d'urgence, juste avant les vacances scolaires, et plusieurs élus ont été interrogés par les riverains pour savoir quelle était l'urgence. Le mot urgence est d'ailleurs parfois ambigu. Un hébergement d'urgence, cela peut être pour des gens qui ne trouvent pas de logement à 20 heures le soir et qui vont se loger dans des structures pérennes qui font de l'hébergement d'urgence, ou, comme c'était le cas ici, qui demandent urgence à des maires parce qu'il y a une situation où un certain nombre de personnes ont besoin d'être hébergées. Ce sujet de l'information est un sujet clé dans l'accueil. Pour que les conditions d'accueil soient au mieux, il est important que le voisinage soit informé du caractère de l'hébergement, que les parents d'élèves, alors qu'il y a peu de lieux de sport et qu'on espère en avoir plus, comprennent de quoi il s'agit, qu'ils puissent être associés et informés à l'avance, qu'ils puissent savoir pourquoi on le fait juste avant les vacances scolaires, quelle était l'urgence, etcetera. L'idée de ce vœu est de pouvoir bénéficier d'informations plus importantes sur le lieu de cet hébergement, le nombre de personnes, la prise cette décision, le choix du gymnase, la fixation des durées, la solution qui a été trouvée au cas par cas après avoir quitté le gymnase Poliveau. Nos riverains et nos habitants voient des gens qui sont dans le besoin et qui sont accompagnés et qui s'en vont ensuite. Que deviennent-ils ? En quinze jours, on n'a pas le temps de devenir proches, mais c'est important car les riverains et les usagers ne sont pas indifférents au devenir de ces personnes. Et tout ce qui peut contribuer, relier et donner ces informations sera important. Voilà le but et l'objet de ce vœu. La dernière phrase compliquait un peu les choses. Mais il est important que les élus soient informés avant et après, qu'ils puissent expliquer. C'est le rôle d'un élu d'arrondissement, quel que soit son bord, de pouvoir répondre en transparence quand on lui pose ces questions. Et je pense que c'est de nature à améliorer l'accueil dans le 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. J'ajouterais que j'ai découvert cette affaire comme les riverains et comme les associations, totalement après coup. Il faut dire que la Ville et l'État se renvoyant la balle, notre collègue a très bien présenté ce vœu. Il ne s'agit pas de se dire pour ou contre, ce qui est un autre sujet, mais au moins que l'on soit informés en amont pour pouvoir préparer les choses et les accompagner. Qu'on soit d'accord ou non. Je crois même que j'ai appris cela le lundi alors que cela avait déjà eu lieu le week-end. Je n'ai eu aucun appel téléphonique, aucun mail et en plus pendant 48 heures tout le monde s'est renvoyé la balle en disant que ce n'était pas la Ville, mais l'État. Il s'avère que c'est finalement la Ville. Donc la moindre des choses serait qu'on soit prévenus en amont. Pourquoi ? Parce qu'on essaie alors de voir en amont comment nous pouvons trouver des solutions pour les associations qui utilisent Poliveau. Là nous avons par exemple le centre d'animation, sept associations sportives, deux associations de tennis, quatre collèges. Au moins pour les collèges on aurait pu essayer de trouver des alternatives. Peut-être que nous n'y serions pas arrivés. Cela concerne aussi l'utilisation de notre city stade. Je trouve que l'on doit travailler comme cela. Et on n'a pas découvert cela la veille pour le lendemain. Donc moi j'ai découvert cela comme tout le monde, après coup. Même pas l'avant-veille. Quand le centre avait déjà été installé. Il faut qu'on arrête de travailler comme cela. Cela crée des crispations inutiles. Ce vœu est une demande de transparence qui me paraît de bon aloi. Chère Marine ROSSET, vous n'êtes peut-être pas d'accord ?

Mme Marine ROSSET : Non, pas tout à fait. Je ne vois pas une demande de transparence. Le vœu questionne au final le choix du gymnase Poliveau. Je voudrais répondre surtout à ce que vous venez de dire. Effectivement, c'est la Ville qui est responsable du choix d'héberger près de 3 500 personnes à Paris selon ce qui a été dénombré suite à la Nuit de la solidarité à laquelle vous participez comme nous dans le 5e arrondissement, et il y a un manque de places tandis que l'État qui est responsable de l'hébergement d'urgence ne prend pas ses

responsabilités. Donc la Ville, effectivement, décide et a décidé là de mettre à l'abri dans ce gymnase 120 jeunes, et non des familles. Selon les éléments que j'ai eus de la Ville, elle essaie de tourner pour que ce ne soient pas toujours les mêmes gymnases qui soient sollicités. Je comprends que notre arrondissement prenne sa part aussi dans l'accueil de ces hébergements d'urgence. Cela a duré trois semaines. Même si on sait comment se passent ces situations d'urgence où soudainement un hôtel est vidé et il faut trouver une solution dans les 24 heures, cela n'est pas satisfaisant que la mairie d'arrondissement ne soit pas mise au courant jusqu'au jour de l'installation, je vous rejoins sur ce point Madame la Maire. Je l'entends, je dis que je l'entends, je vais dans votre sens. Mais ce sont aussi des situations d'urgence. Vous auriez proposé un vœu sur ce qu'il faut améliorer, qui aurait précisé que nous sommes d'accord pour prendre notre part, pour accepter des personnes dans le besoin, pour avoir des CHU dans les gymnases, mais qui aurait demandé une information de la mairie d'arrondissement en amont, j'aurais voté le vœu sans problème. Plutôt que vœu, pour répondre à cette série de questions, écrivez un mail au cabinet de Madame Filoche. Vous aurez les réponses comme moi je les ai eues. Je ne comprends pas pourquoi on a une série de questions qui sont...

Mme Florence BERTHOUT : Qui sont légitimes, non ?

Mme Marine ROSSET : Oui, mais qui viennent après coup. Et qui viennent dire que les habitants ne peuvent plus faire de sport. Je le déplore, mais franchement il y a deux poids deux mesures.

Mme Florence BERTHOUT : Non

Mme Marine ROSSET : Si, c'est ce qui est écrit dans le vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Madame ROSSET, je voulais vous dire que si on m'avait appelée avant j'aurais trouvé une solution. J'aurais fait une proposition. Et après coup on a reconnu qu'on aurait mieux fait de m'en parler. Il ne s'agissait pas de dire qu'on ne voulait pas faire notre part. Je n'accepte plus d'entendre ou de laisser entendre ou supposer qu'ici il y aurait une espèce d'écosystème qui fait que nous considérons que nous ne devons pas prendre notre part. Pardonnez-moi, je ne dis pas que c'est ce que vous avez dit, mais il y a quand même parfois un peu cette tendance-là alors qu'on pose juste des questions.

Mme Marine ROSSET : On parle d'occupation ! C'est de l'accueil. Vous voyez ces termes-là sont empreints d'une idéologie à laquelle je n'adhère pas. Je ne parle pas de vous, je parle de la rédaction du vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Madame ROSSET, je voudrais rappeler que nous avons ici un centre d'hébergement d'urgence qui est au 3 rue Gay-Lussac. Ce n'est d'ailleurs pas très facile depuis plus de deux ans. Je rappelle que, vous le savez, j'ai soutenu la pension de famille et ce n'était pas facile. Ici nous avons un foyer pour les femmes en grande précarité qui fonctionne sept jours sur sept. Je peux vous assurer que ce n'était pas facile à gérer en interne. Parce que c'est beau comme ça à l'extérieur, mais en interne même celles et ceux qui sont favorables au quotidien... Là, en l'espèce on aurait pu trouver là une solution. On aurait pu les mettre sur le futur EHPAD où on est en attente du démarrage des travaux. Il ne s'agit donc pas de dire qu'on ne veut pas prendre notre part. On m'aurait posé la question, j'aurais dit que je devais réfléchir, mais je peux vous assurer qu'en dix minutes j'aurais proposé cela. Il ne faut pas comparer ce qui n'est pas comparable, mais quand on peut trouver d'autres solutions que ces occupations de gymnases c'est quand même bien. On ne peut pas dire d'un côté que le sport est très bien et notamment pour les personnes porteuses de handicaps, et d'un autre côté choisir la solution de facilité qui est à chaque fois d'occuper des gymnases. Parfois on ne peut pas faire autrement, mais là en l'espèce j'avais la solution. Il est vrai que, quand j'ai appris cela après coup, j'ai trouvé que c'était la double peine. Si on avait réfléchi intelligemment... Sauf que vous savez très bien qu'on ne veut pas prévenir les maires, parce qu'on se dit qu'ils vont ameuter tout le quartier. On n'a pas découvert le matin qu'il fallait mettre à l'abri je ne sais combien de personnes le soir. On n'a pas fait le 5e arrondissement depuis un an, allez on y va. C'est comme cela que ça se passe. Si de temps en temps il y avait un peu d'échanges, cela serait bien. Vous pouvez vous dire que dans le verbe on pourrait peut-être écrire différemment « occupé ». Si vous voulez. Mais cela ne change rien au fait que ces questions sont quand même légitimes, accordez-le-moi. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas le faire, qu'on ne veut pas le faire. Cela veut dire qu'il faut qu'on arrête de découvrir cela la veille pour le lendemain. Et anticipons, de grâce. Que des centres d'animation qui sont extrêmement mixtes, que des écoles, que quatre collèges, dont Queneau et Alviset, soient privés de sport pendant quatre semaines, je trouve cela totalement fou. Si on s'en parle on peut essayer de trouver des solutions. Peut-être pas pour tout le monde, peut-être pas pour toutes les associations, mais au moins trouver des solutions pour les collèges. Je ne dis que cela.

M. Laurent AUDOUIN : Très brièvement, la forme compte parfois. La rédaction est vraiment scandaleuse et vraiment je reste poli. « Considérant l'occupation du gymnase Poliveau par des familles sans abris ». Alors, ils sont arrivés et ils ont enfoncé la porte, quoi ! Quand j'ai lu cela, c'est ce que je me suis dit au départ. Franchement c'est hallucinant d'écrire des choses pareilles. Ensuite on parle d'occupation à plusieurs reprises. Qu'il y ait une question de transparence, je l'entends totalement. Et franchement s'il y a des solutions locales plus intelligentes, très bien. Discutons ensemble et travaillons différemment. Mais on sent que pour les rédacteurs de ce vœu, car je veux bien ne pas faire ce procès à Madame BERTHOUT, mais quand je lis ce que vous écrivez j'ai plus de mal à ne pas vous faire ce procès. Il y a un sujet et en l'état actuel pour moi c'est inacceptable de voter un torchon pareil, excusez-moi. Par contre, si on peut faire un vœu pour pacifier les relations et organiser les échanges de meilleure qualité entre la Ville et l'arrondissement sur des sujets qui sont quand même cruciaux, effectivement c'est très bien. Dernier point, que je souligne car il semble vous avoir échappé : c'est très très triste d'avoir des enfants ou des jeunes privés de sport, mais c'est aussi très très triste de dormir dans un gymnase.

M. Philippe BOUCHET : Mais bien sûr. Nous n'avons pas dit le contraire sur ce sujet-là. Vous trouvez certains mots connotés, mais c'est peut-être le lecteur qui est connoté et qui en fait cette lecture. Je suis désolé, ces documents sont publics, ils peuvent être vus, mais si certains vous semblent trop connotés on peut les changer. La question est une question d'information, d'impliquer les gens. Et je pense qu'il y a une question de manque de confiance, aux mairies d'arrondissements peut-être, confiance aux riverains aussi. Mais au final, ces accueils ne se passeront pas si à chaque fois cela donne l'impression, parce que l'information n'est pas là, qu'on n'arrondit pas les angles. Vous disiez que pour ces hébergements d'urgence on faisait en sorte que cela tourne. Si c'est le cas, du coup, c'est un peu prévisible. Donc, cela peut être vu à l'avance.

M. Laurent AUDOUIN : inaudible (3'13'40)

M. Philippe BOUCHET : Si c'est le mot « occupation » on peut mettre le mot « utilisation » à la place si vous voulez.

Mme Anne BIRABEN : c'est brutal aussi pour les associations et les riverains qui ne sont pas prévenus.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons au vote ? Vous voulez modifier certains termes ou pas ?

M. Philippe BOUCHET : Si on propose de modifier certains éléments, pourquoi pas.

Mme Florence BERTHOUT : Mettez peut-être au moins « la présence » au lieu de « l'occupation », si je peux me permettre.

Le vœu relatif à la récente occupation du gymnase Poliveau est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 4 pouvoirs
Pour : 11 dont 4 pouvoirs
Contre : 4
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

35 - VŒU RELATIF À LA CRÉATION D'UNE TRAVERSÉE PUBLIQUE DEPUIS LA RUE ST JACQUES VERS LE JARDIN DU VAL-DE-GRÂCE

Mme Marine ROSSET : Je vais faire une introduction commune sur les deux vœux, parce qu'il est tard. Il y a plus d'un an, avait lieu l'explosion au 277, rue Saint-Jacques qui a entraîné des morts, des blessés, mais aussi la destruction partielle du pavillon à gauche de l'église du Val-de-Grâce. Une fois les premières mesures d'urgence prises, on entre dans un long chemin de réhabilitation du lieu et de redynamisation du quartier. Chacun des groupes politiques a présenté des vœux ou des propositions pour que la rue Saint-Jacques, la rue du Val-de-Grâce retrouvent un dynamisme. Pour ce conseil d'arrondissement, nous proposons deux vœux qui, chacun à leur manière, poursuivent cet objectif de revitalisation du quartier. Le premier concerne la création d'une traversée publique depuis la rue Saint-Jacques vers le jardin du Val-de-Grâce. Lors du dernier conseil d'arrondissement et

lors du dernier conseil de Paris, nous avons voté l'ouverture du jardin du Val-de-Grâce avec une convention qui permettait de décrire les conditions de cette ouverture avec un seul accès possible boulevard de Port-Royal, c'est-à-dire aux confins de notre arrondissement sur un axe qui est pour les piétons peu passant. Ce que nous proposons est que l'on puisse réfléchir à une deuxième entrée du jardin du Val-de-Grâce. Et que cette entrée puisse se faire par la rue Saint-Jacques, donc en face de la place Alphonse-Laveran. Pourquoi ? Parce qu'il nous semble que les écoles du haut Saint-Jacques, c'est-à-dire l'école Elie-Buzyn, les lycéens du collège et lycée Lavoisier, pourraient profiter de cette ouverture pour aller pique-niquer le temps du midi pour les lycéens, profiter de cet espace vert à la fin de la classe pour les écoliers. Il nous semble qu'ils n'iront pas dans ce jardin s'il n'y a qu'une seule entrée du côté du boulevard Port-Royal. Ils iront ailleurs, sans doute au Luxembourg parce que cela rallonge le trajet. Enfin, cela permet une traversée pour les habitantes et les habitants du nord au sud du jardin. Cela sera pratique et utile, et surtout, je sais que certains sont sensibles à cet argument, cela permettra de mettre en valeur le patrimoine de l'église du Val-de-Grâce qui actuellement est très peu visitée. Pour ce faire, nous avons étudié deux propositions avec nos modestes moyens. Donc, ce sont sans doute des choses qu'il faudrait approfondir. La première serait d'utiliser l'accès, qui est dans les plans en annexe du vœu, par la venelle qui a permis le passage (G35 dans le cadastre) qui est devant le diocèse et la Mutuelle Saint-Christophe. Au bout de cette venelle il y a une porte qui, lors de l'explosion, a été ouverte aux gens qui travaillaient là pour qu'ils puissent sortir et être mis à l'abri. Le deuxième accès qui nous paraît peut-être plus facile, vis-à-vis de l'armée notamment, est celui qui est déjà emprunté par toutes celles et tous ceux qui viennent visiter le Musée du Val-de-Grâce, qui donne accès à un cloître avec ce cloître qui donne lui-même accès au jardin du Val-de-Grâce. Nous proposerions cette deuxième traversée. Nous avons bien conscience que la convention avec le ministère des Armées vient d'être signée, que la proposition que je fais n'aura peut-être pas lieu dès demain, mais c'est une idée sur laquelle cela vaut le coup de se pencher, parce que cela contribuera à redynamiser les commerces à proximité de cette future entrée du Val-de-Grâce.

Mme Florence BERTHOUT : Chère Marine ROSSET, sur le papier il s'agit d'une bonne idée. On a envie de dire « évidemment ». Mais je trouve cette proposition un peu démagogique. Je vous assure que je la soutiendrais totalement si elle était réaliste. Mais elle est totalement irréaliste. C'est méconnaître que la Ville de Paris, la Préfecture de région, le ministère des Armées, se sont mis d'accord. Ils se sont mis d'accord non pas sur un coin de table, mais durant des mois et même des années de négociations. Je rappelle que le premier vœu que j'ai fait pour ouvrir les jardins du Val-de-Grâce date de 2016. C'est une réalité. Ils ont beaucoup travaillé et bien, et ce sur quoi tout le monde s'est arrêté pour trouver une solution, parce que parfois il faut aussi trouver des solutions de compromis, a été de dire qu'il ne peut pas ne pas y avoir trois enceintes qui vont être trois enceintes distinctes, indépendantes et closes pour de nombreuses raisons sur lesquelles nous n'allons pas revenir ici. Cela a été dit en Conseil de quartier, en réunions publiques. Sur l'enceinte de l'entrée Laveran, celle qu'on utilise pour accéder au musée, le général et le ministère des Armées me disent que c'est totalement inenvisageable pour des raisons prioritairement de sécurité. C'est-à-dire que cela ne peut pas être mis en place s'il n'y a pas un dispositif de sécurité tenu en permanence. Il y a des bâtiments à protéger. On ne parle pas de l'ancien hôpital de l'instruction des armées. Le ministère me dit qu'il n'y a pas les moyens et surtout que cela fragiliserait cette répartition du territoire. Si cela avait été mis sur la table dès le début, le projet n'aurait pas vu le jour. Le ministère des Armées, pour des raisons de sécurité, ne peut pas faire passer tous les usagers du jardin par cette entrée. On passe d'ailleurs dans des cours où il est possible de faire passer quelques dizaines, voire une centaine de personnes peut-être lors d'une manifestation de relation publique, mais où vous ne pouvez pas avoir en flux continu des personnes qui peuvent ensuite entrer dans des bâtiments ouverts. Dans la deuxième cour, les bâtiments sont ouverts. Je ne vous parle pas que de l'ancien pavillon d'Anne d'Autriche. Ce sont des bureaux, pas seulement des accès au musée. Quant à la petite venelle à laquelle vous faites allusion, c'est totalement impossible. Vous savez aussi bien que moi que le rapport du procureur n'a pas été rendu. J'espère qu'il le sera un jour. En attendant, de toute façon il est totalement impossible pour les longs mois qui viennent de faire passer qui que ce soit par là. Par une autorisation tout à fait particulière, les collaborateurs des Mutuelles Saint-Christophe vont avoir accès à leurs bureaux par une carte spéciale que va leur remettre le général Pelée de Saint Maurice, et je l'en remercie parce que cela va contribuer à faire vivre le quartier. Pour des raisons liées à l'enquête qui poursuit son cours, et pour des raisons de sécurité physique, même si des étais soutiennent l'ancien mur du pavillon des gardes et qu'il a été un peu consolidé, ce n'est pas possible de faire passer le personnel des Mutuelles Saint-Christophe par là. Ils vont donc passer par autorisation spéciale avec une carte particulière par la place Laveran. C'est un accès momentané. Après avoir pris attache avec tous ceux qui se sont retrouvés autour de la table, on me dit que c'est totalement impossible. Je pense qu'il vaut mieux qu'on se batte tous pour que les Mutuelles Saint-Christophe reviennent très vite, ce qui est bien parti puisque le général a pris sur lui de faire cet accès particulier, ce qu'il n'était pas obligé de faire. Un accès par là est totalement impossible, comme me l'ont confirmé le Préfet de région que j'ai eu au téléphone ce week-end et son directeur de cabinet qui m'a renvoyé un mail. De grâce, ne laissons pas imaginer aux riverains quelque

chose qui est impossible, sauf à vouloir faire de la politique politicienne. S'il était possible de rentrer par là, évidemment il y aurait beaucoup plus de gens. Je peux vous assurer que si les 200 collaborateurs des Mutuelles Saint-Christophe reviennent, ils reviendront dans le quartier. Mais ça n'est pas possible. On peut dire « il n'y a qu'à », mais c'est totalement impossible aujourd'hui. D'ailleurs sur le deuxième projet…

Mme Marine ROSSET : Je voudrais juste donner quelques éléments de réponse. Dans les années 1980 il était possible de passer de l'hôpital à la rue Saint-Jacques. Donc…

Mme Florence BERTHOUT : Oui, mais comme il était possible dans les années 1980 de passer là-bas.

Mme Marine ROSSET : Pourquoi est-ce que vous me coupez à chaque fois ?

Mme Florence BERTHOUT : Parce que ce n'est pas possible. Vous avez la réponse.

Mme Marine ROSSET : Ça l'a été en 1980. En 2016 quand vous avez demandé, comme vous le dites, et d'autres l'ont demandé avec vous, l'ouverture du jardin du Val-de-Grâce…

Mme Florence BERTHOUT : Non, personne ne l'a demandé en 2016. Enfin, écoutez ! Je veux bien qu'on raconte tout et n'importe quoi, mais pas en 2016.

Mme Marine ROSSET : Madame BERTHOUT, laissez-moi parler.

Mme Florence BERTHOUT : Vous ne l'avez pas demandé.

M. Laurent AUDOUIN : inaudible 3'26'36

Mme Florence BERTHOUT : Vous ne l'avez pas demandé. C'est tout. Pas en 2016. Après.

Mme Marine ROSSET : Cela figure dans le programme municipal de 2014 de notre côté et du côté des Verts depuis 2000. Nous n'allons même pas nous battre là-dessus, mais tout le monde disait que c'était impossible. Finalement cela arrive. On ne sait pas combien de temps l'armée sera présente sur le site. On ne sait pas ce que va devenir le campus e-numérique. Là, il s'agit de poser une première pierre, de mettre un pied dans la porte. Je ne dis pas que ce sera réalisable dès demain. Vous l'avez très bien démontré. J'en ai tout à fait conscience, mais il me semble que c'est une solution possible avec un certain nombre d'évolutions que je viens de préciser.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais rappeler que dans les années 1980 il n'y avait pas eu les attentats et il n'y avait pas Vigipirate renforcé. C'est totalement inenvisageable dans le contexte actuel. Parlez-en au Préfet de région. Effectivement on peut faire des vœux pour exprimer des rêves, pour entrer dans la mairie de Paris, on peut rêver traverser la mairie de Paris parce que ce serait drôlement bien de pouvoir arriver directement de la rue Lobau et de gagner dix minutes. Mais je suis au regret de vous dire que cela n'est pas possible.

Mme Nazan EROL : Il n'y aura pas de plan Vigipirate peut-être ? Dans un monde de bisounours.

Mme Florence BERTHOUT : Ce que je trouve un peu triste, c'est que la Ville de Paris a travaillé, les services ont travaillé, le cabinet de Madame la Maire de Paris a travaillé et il y a eu un accord. Tous les projets d'aménagement ont été proposés sur le fait que ce n'était pas possible. Et on revient ici en disant que cela le serait peut-être bien. J'aimerais, mais c'est totalement impossible. Le général m'a dit que s'il y avait une chose totalement impossible, c'était cela. Le Préfet de région dit que c'est impossible. Le cabinet de la Maire de Paris dit que ce n'est pas possible. Cela fait beaucoup. Le médecin général directeur du Val-de-Grâce dit que ce n'est pas possible. Et vous, vous dites que si, c'est possible.

Mme Marine ROSSET : Vous remarquerez que ce n'est pas ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que c'était possible demain. Je dis par ce vœu que cette proposition vaut la peine d'être étudiée. Je crois que Madame BIRABEN veut la parole.

Mme Anne BIRABEN : Oui, merci. J'ai le sentiment qu'il y a une déstabilisation de cette parcelle depuis 2015. D'abord l'hôpital du Val-de-Grâce en 2015 a été abandonné volontairement puisque le ministre des Armées

a demandé à l'époque qu'il ne soit plus un hôpital militaire. Aujourd'hui nous avons une idée de ce qu'il devrait devenir puisqu'il y a le projet de Paris Campus Santé. Ensuite, il y a eu le projet du jardin. Je trouve cela très bien, mais c'est aussi une déstabilisation de cette parcelle pour les militaires. Ensuite, il y a eu l'explosion du pavillon. Donc, à un moment il faudrait peut-être créer une stabilité et pouvoir laisser un peu souffler les militaires, ne pas toujours les poursuivre avec des tas de demandes. Ensuite, Marine, je partage avec vous l'idée de revitaliser ce quartier et je suis bien peinée que vous n'ayez pas voté le vœu que nous avions proposé au groupe Changer Paris 5, qui était de remettre en état les deux commerces qui sont des commerces de la Ville de Paris en rez-de-chaussée rue Saint-Jacques, juste à côté du pavillon de garde qui est encore debout. Nous avons fait ce vœu de remettre en état et d'installer moyennant un loyer modéré des artisans ou un commerce. Nous avons fait cette demande, je me souviens très bien, et vous avez voté contre.

Mme Marine ROSSET : Non, nous n'avons pas voté contre.

Mme Anne BIRABEN : C'était une vraie redynamisation du quartier. Cela nous aurait fait plaisir que vous l'approuviez.

Mme Marine ROSSET : D'accord. Nous n'avons pas voté contre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : On a voté pour.

Mme Anne BIRABEN : Faites-le. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Mais on n'arrive pas à le faire.

Mme Marine ROSSET : Je vais prendre ma trousse à outils ce week-end et je vous promets, je remets en état les locaux.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais quand même relire ce que vous mettez parce que cela serait bien qu'un jour on le fasse : « la Ville de Paris négocie avec l'armée », ce qu'elle ne peut pas faire d'ailleurs, « un accès public permettant de rejoindre le jardin » depuis ces rues. Les négociations sont achevées donc je trouve qu'à propos de forme et de fond...

M. Laurent AUDOUIN : Je pourrais vous faire une contre-proposition, éventuellement : « On pourrait imaginer que la Ville de Paris étudie les conditions qui permettraient le passage », ou quelque chose comme cela.

Mme Florence BERTHOUT : Vous savez très bien que la Ville de Paris ne peut pas.

M. Laurent AUDOUIN : Vous savez aussi que le système technique et notre administration traitent les choses un peu en silos et que ce n'est jamais inutile de faire rentrer des idées dans ce silo. Cela peut parfois mettre cinq, dix, quinze, peut être trente ans. J'espère que nos amis militaires verront la lumière sur ce sujet avant, mais cela sera peut-être long. Il n'empêche que poser ces questions, et en des termes aussi modestes que vous le jugeriez utile, permet toujours de faire avancer cette idée qu'à un moment il serait bien que les circulations ne soient pas fermées uniquement pour des raisons de sécurité dans un contexte que l'on souhaite voir se détendre et que l'on peut se poser légitimement la question de la manière de faire pour donner de la fluidité dans cette parcelle.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense que c'est un mauvais signal que nous envoyons à des hommes et des femmes de bonne volonté qui sont en train de nous aider avec l'appui de la Ville pour aménager, en disant que nous voulons plus sur le territoire qui leur reste. Je trouve que c'est un mauvais signal. Qu'il faille enfoncer des portes et envoyer des signaux, je peux le comprendre. Mais on ne peut pas expliquer que l'on va passer par la place Laveran malgré l'accord. Soyez cohérent avec celles et ceux qui, à la Ville de Paris, ont fait le projet porté au plus haut niveau. Il y a eu un accord passé. Et l'accord n'est même pas séché, comme on dirait chez le notaire, qu'on commence à dire qu'il ne vaut finalement pas. L'accord qui a été passé dit que nous avons chacun trois parcelles. J'ai participé à un certain nombre de réunions. Peut-être comme vous, je ne sais pas. Mais l'accord dit qu'on essaie d'avancer en ayant trois parcelles. Je crois qu'on ne sera pas d'accord. Vous allez voter, mais moi je ne voterai pas quelque chose qui n'est pas sympathique pour le ministère des Armées et pour le Val-de-Grâce qui a fait d'énormes efforts. Ce n'est pas réaliste. De toute façon, ils ne peuvent pas le faire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Madame la Maire, juste un mot pour dire que ce n'est pas parce que nous faisons une nouvelle proposition que nous remettons en cause le précédent accord. Un avenant peut être fait.

Mme Florence BERTHOUT : Mais l'accord ne prévoyait pas cela. Ce n'est pas un avenant. Disons-le pour les administrés, l'accord a été scellé de haute lutte, je le sais par beaucoup de gens qui y ont mis de la bonne volonté, y compris le Préfet de région, et il est fondé depuis le début sur le fait qu'on a dit et promis au ministère des Armées et au Val-de-Grâce qu'ils resteraient un peu chez eux. Ce qui peut se comprendre puisque vous avez l'école du Val-de-Grâce. Je trouve que ça n'est pas bien de revenir sur des accords qui ont été scellés. Car on ne peut dire que cela serait une bonne idée, ce dont je ne disconviens pas, sans prendre en compte le fait qu'il y a eu un accord. L'accord a été passé. Il est signé et vous revenez dessus. Il n'y aurait jamais eu de jardin ouvert si on avait dit qu'on imaginait passer par la rue Saint-Jacques. J'ai posé la question dès l'origine, chère Marine ROSSET. Je ne pensais pas à la place Laveran, à la venelle. Et je dois dire que tous les préfets successifs m'ont dit qu'il n'y aurait pas d'accord s'il y avait cela. C'est tout. Je ne dis que cela.

Mme Marine ROSSET : Vous l'avez répété, effectivement on ne sera pas d'accord. L'objet du vœu est aussi de dire que les choses ne sont pas figées et de planter une première graine.

Mme Florence BERTHOUT : Passons au vote. Je trouve que ce n'est pas une bonne manière de gérer les accords et les consensus.

Le vœu relatif à la création d'une traversée publique depuis la rue Saint-Jacques vers le jardin du Val-de-Grâce est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 4 pouvoirs
Pour : 3
Contre : 11 dont 4 pouvoirs
Abstentions :
N.P.P.V :

36 - VŒU RELATIF À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER PROVISOIRE DE LA PARCELLE DU PAVILLON SINISTRÉ PAR L'EXPLOSION AU 277, RUE SAINT-JACQUES

Mme Marine ROSSET : Vous voulez présenter mon vœu ?

Mme Florence BERTHOUT : Vous allez proposer sur un endroit où il y a encore une enquête un aménagement.

Mme Marine ROSSET : Madame BERTHOUT, les choses ne sont pas figées. Cette enquête va se finir à un moment. Ce que nous proposons c'est qu'il puisse y avoir un aménagement provisoire qui ne remettrait pas en cause l'idée que porte l'association de riverains et certains d'entre nous dans cette assemblée. Qu'il puisse y avoir une reconstruction du pavillon à terme. Mais le fait que ces ruines restent en l'état, une fois que l'enquête sera terminée, ne nous semble pas satisfaisant pour l'arrondissement et le quartier. L'idée est donc de pouvoir aménager une traversée paysagère, une coulée verte, un jardin transitoire, appelez cela comme vous voulez. J'ai peur d'employer des mots qui viendraient figer le projet. L'idée n'est pas de dire qu'il faut mettre un pot de fleurs là, de l'herbe là. Je ne suis pas urbaniste ni paysagiste. En revanche, je suis une élue locale et il me semble important que l'on puisse utiliser cet espace pour laisser la nature être présente en quelque sorte, que l'on ne soit pas uniquement sur des ruines qui restent vides. Cela pourrait être un jardin mémoriel qui rappelle l'explosion et éventuellement les morts. Deux parcelles seraient concernées. Celle sur laquelle reposait le pavillon et celle qui mène jusqu'à la porte menant elle-même au jardin du Val-de-Grâce. Tant que le pavillon n'est pas reconstruit, le temps que les responsabilités de l'explosion soient trouvées, le temps que la décision du pavillon soit consolidée, le temps que les puissances publiques se mobilisent, nous proposons une requalification végétale de cet espace.

M. Alexandre BARRAT : Je ne sais pas comment vous voulez faire cela ? Vous voulez que la Ville ait accès au terrain militaire ?

Mme Marine ROSSET : La parcelle de l'armée appartient à l'armée, vous avez raison. L'autre appartient peut-être à la Mutualité, je n'ai pas vérifié.

Mme Florence BERTHOUT : Non, elle appartient à l'armée aussi.

Mme Marine ROSSET : Ce qui est certain c'est qu'au-delà de la propriété, l'usage qui en est fait est un passage et un lieu où il y a une servitude de la Mutualité et du diocèse qui sont dans cette partie de la parcelle. Pour le coup, nous ne rentrons pas dans le fort du fort de l'armée comme on le proposait dans le précédent vœu, et cela nous semble important d'avoir un projet sur lequel se projeter en attendant la reconstruction du pavillon. Sinon nous allons rester avec ces ruines et que ferons-nous une fois que l'enquête sera finie ? Comment est-ce qu'on remet de la vie ? Cette proposition va en ce sens.

M. Alexandre BARRAT : J'ai vu un considérant dans lequel vous attaquez le ministère de la Culture. Je cite : « qui autorise les démolitions de monuments historiques classés peut vouloir conserver ces ruines ». Excusez-moi, mais vous affirmez, et je pense que vous visez Rachida Dati comme par hasard, que le ministère autoriserait les démolitions de monuments historiques classés. C'est votre vœu. C'est le sixième considérant.

Mme Marine ROSSET : Vous avez raison, il m'est arrivé d'attaquer Rachida Dati. Mais là ce n'est vraiment pas le cas. Je ne vois pas de quel considérant vous parlez.

M. Alexandre BARRAT : « Considérant que des ruines encore assez élevées sont présentes sur le site sont présentes et que le ministère de la Culture qui autorise les démolitions de monuments historiques classés peut vouloir conserver ces ruines pour permettre une reconstruction du pavillon à partir des soubassements encore en place ». Vous êtes en train de dire que le ministère de la Culture autorise les démolitions de monuments historiques classés. Alors excusez-moi, mais dans le 5e arrondissement on observe plutôt le contraire. Le ministère de la Culture propose une protection de bâtiments qui ne sont pas encore classés, je pense au pavillon des Sources, ou des protections de professions qui ne sont pas encore classées ou protégées, et je pense aux bouquinistes. Donc votre considérant est quand même très particulier.

Mme Marine ROSSET : Vous surinterprétez les choses. Je vous assure. Je ne suis pas de mauvaise foi.

M. Alexandre BARRAT : Je vous ai lu, c'est votre prose.

Mme Marine ROSSET : En général mes attaques sont beaucoup plus directes. Il s'agit du fait que le ministère de la Culture peut soit autoriser, et c'est peut-être comme cela qu'il faudrait le formuler, la démolition des ruines, soit les conserver pour permettre sur ce soubassement la reconstruction du pavillon.

M. Alexandre BARRAT : C'est mieux dit, mais il y a encore l'enquête, comme on le disait.

Le vœu relatif à l'aménagement paysager provisoire de la parcelle du pavillon sinistré par l'explosion au 277, rue Saint-Jacques est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 4 pouvoirs
Pour : 3
Contre : 11 dont 4 pouvoirs
Abstentions :
N.P.P.V :

37 - VŒU RELATIF À LA MOBILISATION DE L'ANCIEN HÔPITAL MILITAIRE DU VAL-DE-GRÂCE COMME CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE. RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE

Mme Florence BERTHOUT : Vous retirez votre vœu. Cela est bienvenu parce qu'il est contraire au PLU que vous avez adopté, et contraire à votre vote de mars 2023 sur le vœu que j'avais déposé pour qu'il y ait au moins 50 % de la parcelle qui soit dédiés à des activités publiques. Donc je vous remercie de l'avoir retiré.

Mme Marine ROSSET : Et nous vous remercions aussi d'avoir retiré votre vœu sur la protection des commerces culturels qui était dans le PLU. Comme vous commentez le retrait d'un de nos vœux, je me permets de commenter aussi le retrait du vôtre.

Mme Florence BERTHOUT : Il est totalement satisfait. J'étais un peu étonnée par ce vœu.

38 - VŒU RELATIF AUX POINTS ÉCOLES

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'un vœu très simple qui vise à ce que soient couverts de manière pérenne les 18 points écoles de l'arrondissement. Avec votre soutien à tous, nous arriverons peut-être à les couvrir. Pour le moment nous avons encore 4 points écoles qui ne sont pas couverts. Pourtant, en accord total avec Monsieur l'Adjoint chargé de la sécurité, nous avons revu les contrats de recrutement des personnes qui tiennent les points écoles pour qu'elles ne soient pas obligées de les tenir toute la journée, parce que cela nous empêchait d'en trouver.

Mme Marine ROSSET : J'ai effectivement cru comprendre qu'il y avait des recrutements en cours.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, mais comme que je vous dis, nous n'arrivons pas à en avoir et on nous dit cela depuis des mois. D'où mon vœu.

Mme Marine ROSSET : Je m'abstiendrai parce que j'ai des informations légèrement différentes.

Mme Florence BERTHOUT : Les informations, c'est qu'on dit qu'on est en train d'en recruter depuis des mois. On me disait déjà cela avant l'été.

Le vœu relatif aux points écoles est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 4 pouvoirs
Pour : 11 dont 4 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 3
N.P.P.V : 0

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup et très bonne soirée. Au revoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h19.

La Secrétaire de séance

Nazan EROL

